

N° 60

# L'ami de Rezé

Février 2010 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 3 €

## Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec .....	Page 1
A Pont-Rousseau pendant la Révolution – Michel Kervarec .....	Pages 2 à 6
De la Cité radieuse à l'Hôtel de Ville de Rezé – Julie Pacon-Ortais.....	Page 7 à 18
Histoire d'une station -service – .....	
15 rue de la Chesnaie – Claude Lucas .....	Pages 19 à 21
Les prêtres réfractaires – Michel Kervarec .....	Pages 22 à 26
M. l'abbé Agaisse .....	Pages 27 à 41
Mardis de l'histoire .....	Page 42
Nécrologie M. Gilbert Azaïs .....	Page 43

## L'éditorial

### *Le mot du Président*

Nous commençons donc l'année 2010 avec le n°60 de notre bulletin. Ce n'est pas rien pour une association locale. Il y a eu des moments où nous avons douté de pouvoir tenir, des moments où nous manquions de matière pour assurer une parution qui satisfasse nos amis lecteurs. Puis nous avons réussi à assurer trois bulletins par an à peu près en même temps que la qualité s'améliorait. Cependant, il ne conviendrait pas que nous nous endormions sur nos lauriers. Nous manquons de jeunes susceptibles de prendre le relais des anciens ou de ceux qui vont le devenir.

Le numéro 60 consacre trois articles relatifs à la Révolution Française ou plutôt deux, le troisième étant la copie du témoignage d'un contemporain, l'abbé Agaisse, Rezéen, alors curé de Château-Thébaud, témoignage retrouvé par Jean Seutein et son ami Patrick Brangolo.

Agaisse était prêtre réfractaire et il m'a paru nécessaire de situer ceux qui, comme lui, ont refusé le serment constitutionnel, d'où le premier article.

Le second article résume le parcours de trois sœurs appartenant à la noblesse de Vallet entraînées dans la tourmente de la guerre civile.

Après s'être évadées des prisons de Nantes, elles se réfugièrent à Pont-Rousseau où elles vécurent de leur travail jusqu'à la fin des troubles.

Sans transition, nous sautons à l'époque contemporaine avec l'histoire d'une station service que beaucoup d'entre nous ont connu, celle de la Chesnaie, fondée et tenue par la famille Lucas pendant trois générations et c'est notre ami Claude Lucas, qui a connu les bonnes années de la station et celle où il a dû fermer, qui nous raconte cette histoire significative de notre époque.

Notre ami Isidore Impinna, quant à lui, a retrouvé une des ses anciennes élèves du collège de Pont-Rousseau, M<sup>lle</sup> Julie Pacon-Ortais, aujourd'hui étudiante en histoire. Il nous a proposé d'insérer dans le bulletin un travail fait dans le cadre universitaire et centré sur Rezé. C'est bien volontiers que nous avons décidé de le reproduire. Voilà une contribution de jeune. Puissent-elles se multiplier.

Bonne lecture à tous.

Le président  
Michel Kervarec



## A Pont-Rousseau pendant la Révolution

par Michel Kervarec

Se cacher à Pont-Rousseau pendant la Terreur, voilà qui semble bien difficile, le quartier ayant été incendié puis rasé en juin 1793, après le siège de Nantes par les insurgés vendéens. Cependant, le secteur de l'Erdronnière avait été épargné et c'est là, sans doute, que trois femmes, les sœurs Marguerite, Julienne et Suzanne Goguet de Boishéraud, vinrent chercher refuge après que deux d'entre elles se soient évadées des prisons de Nantes.

Elles étaient les filles de Louis Goguet de Boishéraud, ancien conseiller secrétaire auditeur à la chambre des comptes de Bretagne, décédé en 1772, et de Madeleine Marquis.

La terre de Boishéraud se situe à Vallet où la famille possédait encore le domaine de Pierre-Blanche avec trois borderies, les métairies de Champ-Cartier, les Croix, la Noë-Guéret, les borderies de la Perraudière, les Maillères, la Salmonière, etc. Elle possédait d'autres terres à la Boissière du Doré et au Fuiet, non loin de Vallet, ainsi qu'une maison à Nantes, plus trois métairies à Joué-sur-Erdre.

En 1789, les huit enfants (quatre garçons et quatre filles) étaient adultes. Trois des quatre fils émigrèrent, l'un à Jersey, les autres rejoignant l'armée de Condé. Le quatrième, chanoine à Vannes, ayant refusé le serment civique, fut exilé près d'Orléans. Il devait y décéder.

L'émigration des trois frères s'avéra catastrophique pour leur mère et leurs sœurs, leurs biens indivis étant placés sous séquestre. Elles durent gagner Nantes à l'exception d'une des sœurs qui trouva refuge à Montigné, non loin de Vallet.

Au lendemain du siège de Nantes par les insurgés vendéens, les sœurs Boishéraud et leur mère décidèrent de sortir de la ville et de retourner à Vallet se mettre sous la protection des dits insurgés.

Julienne Goguet de Boishéraud a laissé un précieux témoignage conservé dans la

famille<sup>1</sup> sur son vécu et celui de sa mère et de ses sœurs à cette époque troublée.

Boishéraud s'avéra un havre durant deux mois, puis les combats se rapprochèrent. L'armée de Mayence et toutes les forces républicaines disponibles marchaient vers le sud. Le 16 septembre 1793, les quatre sœurs et leur mère se mirent en route vers Cholet où les insurgés venaient de remporter une victoire. La mère et une des ses filles, Madeleine-Françoise, s'arrêtèrent à la Boissière-du-Doré, les autres continuèrent vers Cholet. Elles allaient s'y employer à soigner les blessés des armées vendéennes.

Le 16 septembre, apprenant que le secteur de Vallet avait été dégagé, les trois sœurs décidèrent d'y retourner, ce qui leur permit de commencer les vendanges. Las, trois jours plus tard, Julienne s'avéra atteinte de la petite vérole, contractée à l'hôpital de Cholet. La mère apprenant cela, revint à son tour, pour soigner sa fille.

Sur ces entrefaites, il y eut une nouvelle bataille à Cholet, décisive celle-ci, les insurgés étant mis en déroute complète (16 octobre 1793). Ce fut la panique dans tout le secteur, un véritable sauve-qui-peut de la population civile dont une grande partie allait s'efforcer de suivre l'armée vaincue, en marche vers la Loire.

Une des filles de Boishéraud, Madeleine-Françoise, l'aînée, se réfugia à nouveau à Montigné. Elle devait y trouver la mort le 1<sup>er</sup> août 1794. Sa mère et ses sœurs, Marguerite, Julienne et Suzanne, se joignirent au flot des habitants en marche vers le Loroux et la Loire. Elles traversèrent le fleuve entre Champtoceaux et Oudon puis gagnèrent Ancenis. Commençaient ce que l'on a nommé la Virée de Galerne.

Les quatre femmes, qui allaient à cheval, suivirent la Grande Armée Catholique et Royale jusqu'au désastre du

<sup>1</sup> Collection d'archives familiales : Pierre de Boishéraud, 2005, Les Boishéraud dans la tourmente révolutionnaire

Mans après quoi ce fut le sauve-qui-peut pour la seconde fois.

Ceux des combattants qui avaient pu échapper aux armées républicaines se reconstituèrent en une force restreinte qui reprit la route de l'ouest. Les Boishéraud suivront mais à distance comme la plupart des civils, épars sur les routes. Elles gagnèrent Laval puis décidèrent de se diriger vers Ancenis où elles connaissaient une maison amie, celle de la marraine de Suzanne. Elles y laissèrent celle-ci et tentèrent de repasser la Loire, ce qui s'avéra impossible. Elles envisagèrent alors de rejoindre une de leurs métairies de Joué-sur-Erdre, mais le pays ne leur était pas familier. A Trans-sur-Erdre, elles demandèrent l'asile pour la nuit et de quoi manger dans une famille qui s'avéra républicaine. Elles furent arrêtées dans cette maison par les autorités locales qui les firent conduire à Teillé où elles séjournèrent plusieurs jours et passèrent la nuit de Noël 1793 (elles reçurent la visite du curé constitutionnel du lieu).

Le 27 décembre, avec d'autres prisonniers faits dans tout le secteur, elles prirent le chemin d'Ancenis sous bonne garde. Elles devaient rester une dizaine de jours aux prisons de cette ville puis, en compagnie de leurs compagnons de malheur, entassés dans trois charrettes, elles prirent la route de Nantes où elles furent dirigées vers la prison de l'Entrepôt, sur la Fosse.

Elles s'y déclarèrent sous le nom de Goguet et non celui de Boishéraud sous lequel on les recherchait.

Marguerite s'était déclarée enceinte pour pouvoir échapper au sort que les autres prisonniers risquaient fort de connaître (nous étions au plus fort de la politique de Terreur). Julienne et sa mère restèrent donc seules ensemble, les femmes enceintes étant installées dans un autre local.

Au bout d'une dizaine de jours, Julienne fut abordée par un homme qui la prit à part et l'interrogea sur sa véritable identité. N'ayant plus d'espoir, elle lui dit ce qui en était.

Julienne écrit : « Il me demanda si j'étais seule. Je lui répondis que j'avais avec moi ma mère et ma sœur. Il s'enquit de l'âge des deux. Après un moment de réflexion, il me dit : « Je vous sauverai,

mais il faut faire sacrifice de votre mère, son grand âge me met dans l'impossibilité de la sauver ». A cela, je ne répondis rien. Mes larmes coulèrent, mon sang se glaça dans mes veines. Je ne puis exprimer ce que je ressentis à ce moment terrible. Il s'en aperçut et me dit : « Voulez-vous venir ? » « Non, lui dis-je ». « Mais, quand vous serez auprès d'elle, la sauverez-vous ? Non, vous ne ferez qu'augmenter sa douleur. Je suis sûr que ce serait une consolation pour elle de vous avoir sauvée. Faites vos réflexions, je reviendrais demain vous chercher ».

Après quelques moments, désireuse de voir sa sœur pour avoir son avis, elle la trouva en discussion avec le même homme et une de leurs jeunes parentes (dont elle ne dit pas le nom), incarcérée elle aussi.

L'homme leur dit : « Je vais en emmener une. Venez-vous ? » Julienne écrit : « Ma jeune parente me prit par le bras ; sans que j'eusse le temps de faire aucune réflexion et sans penser à toutes celles que j'avais faites, ni à la résolution que j'avais prise... je sortis. Je m'en fus sans faire mes adieux à ma tendre mère que je laissais déchirée de douleur couchée sur un peu de paille. Non, jamais je ne m'en consolerais... »

« Le citoyen nous mena au comité militaire qui était dans la cour. Les membres présents me demandèrent mon nom. Je leur dis celui qu'il (son libérateur) m'avait donné. Mon âge ? 14 ans (elle en avait 29)<sup>2</sup>, âge auquel il était défendu d'épargner qui que ce soit. Ils me demandèrent le nom de ma mère. Je ne m'y attendais pas, mon sauveteur non plus que moi. Il me regarda craignant que je n'hésitasse (...) Le nom de ma nourrice se présenta à ma mémoire, je leur donnai. Mêmes questions furent posées à ma parente. Nous sortîmes de suite au milieu des gardes qui ne nous dirent rien. C'est le 18 janvier 1794 que je sortis du tombeau comme un nouveau Lazare ».

Cette narration est pleine d'intérêt. Nul n'étant dupe parmi tous ces gens qui laissaient sortir des personnes que d'autres auraient envoyées à la mort à coup sûr. Le

<sup>2</sup> En fait, un arrêté de Carrier (15 janvier 1794) autorisait la délivrance des filles au dessous de 19 ans et des garçons au dessous de 15 ans.

libérateur peut être identifiée comme étant le docteur Jean-Baptiste Darbefeuille, chirurgien en chef des hôpitaux de Nantes (1756-1831), lequel, avec un groupe de ses élèves, alla soigner les malades du typhus dans les prisons. Lui-même contracta la maladie.

Julienne de Boishéraud était dans un état de santé lamentable. La petite vérole n'était pas guérie. Des abcès à l'oreille la faisaient souffrir durement et elle avait du mal à tenir sur ses jambes.

Darbefeuille contacta des relations des Boishéraud. Dans la seconde maison vue, Julienne retrouva sa sœur Marguerite, libérée par le même moyen qu'elle un jour plus tard.

La maison de leur hôte devait être perquisitionnée. Les deux sœurs et leur jeune parente allèrent se réfugier chez Darbefeuille où elles restèrent huit jours. Le problème est que le médecin recevait du monde et Julienne fut reconnue par une femme d'Ancenis. Celle-ci en parla à son hôte qui lui dit qu'elle se trompait et que les sœurs de Boishéraud étaient mortes.

Elles ne l'étaient pas mais elles devaient partir car elles mettaient en danger la vie du médecin et des siens.

Elles avaient d'autres parents dans la ville, mais les portes ne s'ouvraient qu'avec de grandes réticences et aucune pour les accueillir durablement. Finalement, elles allèrent chez des dames rencontrées en prison où elles savaient pouvoir être accueillies par les domestiques. Ceux-ci leur trouvèrent une maison plus sûre où elles restèrent trois semaines. Dans une autre, pourtant fréquentée par les Républicains, elles vécurent cachées pendant deux mois.

Survint l'arrêté du 27 mars 1794, obligeant les réfugiés de la Vendée à s'éloigner à vingt lieues du théâtre de la guerre civile. Leur hôte comme elles étaient concernés. Pour les sortir de cette situation, Darbefeuille, une fois encore, s'avéra providentiel en les mettant en contact avec un de ses amis, Drouin, un administrateur du Sanitat, autre prison. Celui-ci et sa famille les reçurent on ne peut mieux et ceci pendant deux mois à son domicile, après quoi, se sentant trop à charge, les deux sœurs firent le projet de se rendre à la campagne pour tâcher d'y gagner leur vie.

Suzanne, la sœur cadette, qui vivait toujours à Ancenis, les rejoignit le 28 juillet 1794, jour de leur départ de chez Drouin. Julienne et Suzanne allèrent s'installer à Pont-Rousseau où Marguerite devait les rejoindre plus tard.

Julienne écrit : « *Pendant ce temps, nous vivions de notre travail. Nous primes pour cela l'état de tailleuses. Je m'en acquittais sans cependant l'avoir jamais appris. J'étais la maîtresse : c'est moi qui taillais, ma sœur (Suzanne) allait chercher et reporter l'ouvrage. J'avais beaucoup plus de misère que dans l'endroit que je venais de quitter. Il me fallait me lever chaque jour avant le soleil ; je commençais même avant qu'il fit jour à travailler pour gagner le salaire destiné à me procurer un pain que ne savais où prendre.*

*Malgré tout, je me trouvais moins malheureuse ; les peines qui m'avaient décidé à quitter la ville avaient cessé ; je ne me trouvais plus à charge de personne et cependant, je dois le dire, ces dames Drouin ne m'ont jamais fait sentir les services qu'elles me rendaient.*

*Dans les beaux jours d'été, nous nous tirions d'affaire assez bien, mais l'approche de l'hiver nous fit frémir. Nous n'avions aucune provision et pas d'argent pour en faire. Voyant cela, je me décidai à devenir servante. On me trouva une place chez de bons et d'honnêtes gens. Ils ne tardèrent pas à voir qui j'étais. Ils adoucèrent mon sort autant qu'ils le purent.*

*Ils me nourrissaient et je travaillais pour eux. De ce côté, je me suis acquittée, car je travaillais comme une journalière mais, par reconnaissance, je leur dois beaucoup. Ma sœur ne tarda pas à suivre mon exemple et j'eus la satisfaction de l'avoir comme voisine ».*

Survint Thermidor et la fin de la Terreur. Les prisons se vidaient, mais les sœurs Boishéraud ne revirent pas leur mère, victime d'une noyade selon des témoins.

Le 11 novembre 1794, Julienne et Suzanne se décidèrent à retourner à Nantes pour y rencontrer le représentant Ruelle pour y faire valoir leurs droits et être rayées de la liste des émigrés sur laquelle elles figuraient, ce qui les privait de leurs parts sur les terres et biens de la famille.

Ruelle leur assura qu'elles n'avaient rien à craindre et que leur demande était justifiée.

C'était l'époque où l'on cherchait les moyens de parvenir à une trêve. Le traité de la Jaunaye entre les deux camps ennemis intervint le 17 février 1795. Trois jours plus tôt, les trois sœurs avaient adressé un courrier à l'administration cantonale de Vallet avec demande de secours en rapport avec la valeur de leurs parts sur les biens confisqués. Finalement, l'administration des domaines leur versa un acompte de 2000 livres, partie des revenus qu'elle avait encaissé sur les terres de Vallet. Elle précisait : « Si la famille de Boishéraud a encouru d'une part la vengeance nationale, de l'autre, la générosité française, la justice, l'humanité et la loi d'amnistie dont les trois sœurs ont su profiter doivent porter à leur donner secours ».

A Vallet, elles ne purent que constater l'étendue des dégâts, l'incendie des bâtiments et l'abandon de la plupart des terres.

A la métairie du Champ-Cartier, tous avaient péri, de même à la borderie de la Petite Roustière et, à la Grande Roustière, il ne restait plus qu'un homme. Une des trois borderies de Pierre Blanche était également vide de ses habitants. Il fallait donc trouver de nouveaux colons et entreprendre un minimum de réparations.

Las, la guerre civile reprit après l'échec du débarquement de l'armée émigrée à Quiberon. Les sœurs de Boishéraud allèrent se réfugier chez une de leurs parentes, M<sup>me</sup> des Melliers, à la Boissière-du-Doré.

L'arrestation puis l'exécution de Charette (29 mars 1796) les ramena à Nantes puis à Pont-Rousseau où elles reprirent leur travail, le problème de la succession à Vallet n'étant pas plus réglé que leur radiation de la liste des émigrés.

En août 1796, elles firent encore une demande pour entreprendre des réparations qu'on reconnut nécessaires, mais sans plus.

Pour comble, à la fin de l'année, elles tombèrent sous le coup de la loi du 18 fructidor qui obligeait les anciens émigrés à quitter le territoire national. Elles écrivirent :

« Exposent les citoyennes Marguerite-Jeanne, Julienne et Suzanne-Sophie-

*Victoire Goguet Boishéraud, demeurant commune de Vallet et actuellement commune de Rezé près le Pont-Rousseau, que, d'après les dispositions de l'article 15 de la loi du 19 fructidor dernier, n'ayant pas été définitivement rayées de la liste des émigrés par le directoire exécutif, elles doivent prochainement s'éloigner du territoire de la République ; mais que leur santé étant tellement mauvaise, il leur est impossible d'obtempérer au vœu de la loi dans les délais qu'elle prescrit ; au moyen de quoi, les exposantes vous prient, citoyens administrateurs, vouloir bien, dans votre sagesse, les autoriser à vous en fournir l'attestation par les officiers de santé qu'il vous plaira leur indiquer, passé de quoi leur accorder un délai suffisant pour leur rétablissement et exécuter ce que la loi prescrit ; c'est justice »*

Le médecin Darbefeuille et son collègue Fabré allaient leur fournir des certificats suffisamment étoffés pour qu'elles évitent l'exil.

Le 21 août 1797, Julienne, en son nom et en celui de ses sœurs parvint à obtenir leur radiation provisoire de la liste des émigrés et la jouissance, aussi provisoire, de leurs terres valletaises le 28 mai suivant.

L'administration du Maine-et-Loire était en train, au même moment, de mettre leur terres du Fuiet en vente et la encore, il fallut faire opposition.

La vie à Pont-Rousseau était finie. En janvier 1790, les trois sœurs vendaient les vins de leur première récolte.

Julienne s'avéra un gestionnaire remarquable et établit la liste des pertes pour la durée de la guerre civile, document qu'elle adressa à l'administration, pour obtenir au moins quelques aides.

La guerre civile aussi était finie et le soubresaut de 1799 ne compte que peu.

Le 9 novembre 1801, Julienne Goguet de Boishéraud épousait François-Clair de Guer.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce dernier n'était pas un ancien insurgé ou émigré, bien au contraire. C'était un militaire qui combattit au service de la République au sud de la Loire jusqu'à ce qu'une maladie ne l'éloigne des champs de bataille en octobre 1793.

En février 1796, le général Hoche le reprit à ses côtés comme adjudant de la place de Nantes affecté à l'état-major. Il fut définitivement réformé en janvier 1799.

Les trois frères de Boishéraud ne rentrèrent qu'au début de l'Empire. L'un, qui avait émigré à Jersey avec son épouse, y

perdit celle-ci. A son retour, il entra en religion.

Les deux autres, qui avaient combattu dans l'armée de Condé, eurent des fortunes diverses. L'un d'eux, plus chanceux, parvint à se faire rayer de la liste des émigrés et à récupérer sa part sur l'héritage valletais.



**Henri de la Rochejacquelein au combat de Cholet, 1793.** Emile Boutigny

# De la Cité radieuse à l'Hôtel de Ville de Rezé

Par Julie Pacon-Ortais

## Arts et Villes au XX<sup>e</sup> siècle : la ville réalisée Charles-Edouard Jeanneret dit Le Corbusier

Etude concernant le passage du concept de ville radieuse à celui de la cité radieuse avec l'exemple rezéen.

Problématique :

En quoi la cité radieuse de Rezé est-elle l'illustration des idées de Le Corbusier et de ses projets sur la ville radieuse ?

Introduction

♦ Le Corbusier, architecte urbaniste : notes biographiques.

♦ Les concepts fondateurs de l'architecte et urbaniste Le Corbusier exprimés tout particulièrement dans la chartre d'Athènes.

♦ La cité radieuse de Rezé, illustration presque parfaite des concepts premiers de ville radieuse et de ses idées novatrices.

Conclusion.



Charles-Edouard Jeanneret,  
dit Le Corbusier

### Notes biographiques

Charles-Edouard Jeanneret, dit Le Corbusier est né en 1887 à la Chaux de Fonds en Suisse. Dans sa jeunesse, il apprend d'abord le métier d'émailleur de cadrans et à 15 ans, il obtient d'ailleurs un prix à l'exposition des Arts Décoratifs de Turin pour un boîtier gravé.

Mais la mode est aux objets plus modernes disqualifiant la formation de l'artisan artiste qu'est Jeanneret. Il intègre alors, en 1906, "le cours supérieur" de formation sur les arts décoratifs et l'architecture. Le contexte européen est à l'Art Nouveau, mettant l'accent sur l'environnement quotidien sur l'habitat et sur l'espace domestique.

De 1906 à 1916, cet idéal nouveau, arts décoratifs et artisans adaptés aux conditions locales marqueront profondément Le Corbusier. Même s'il se croit au préalable peintre, le directeur de l'école l'en dissuade. Le Corbusier dira plus tard « j'avais 16 ans, j'acceptais le verdict et j'obéissais : je m'engageais donc dans l'architecture... »

Il apprend à concilier l'exaltation romantique du contact avec la nature et un programme professionnel : la production du décor de la vie, en imaginant un idéal de "désigner" écologiste.

A la suite de la demande d'un administrateur de l'école d'art, un entrepreneur d'horlogerie nommé Fallet demande la construction de sa villa à Jeanneret. Il construit donc sa première maison en 1906. Déjà, il y affirme son indépendance en se détachant des modèles.

Après plusieurs années d'un voyage qui fût un voyage initiatique pour celui qui sera plus tard considéré mondialement comme le plus grand architecte du XX<sup>e</sup> siècle, il passera plus d'un an dans l'agence d'Auguste Perret, qui s'est occupé de la reconstruction du Havre, et y découvre à ses côtés les possibilités qu'offre le béton armé.

Il ouvre alors un atelier d'architecture, rue de Sèvres à Paris en 1922. Dès lors, et

ce jusqu'à la fin, ses travaux l'amènent à militer pour une architecture nouvelle, à l'échelle humaine, dans un contexte permettant à l'homme d'être en harmonie avec les conditions de la nature que sont le soleil, l'espace et la verdure.

Il est concepteur de nombreux projets urbanistes : Chandigarh en Inde par exemple. Jusqu'à sa mort en 1965, il n'a eu cesse de défendre ses idées du Modernisme, des formes pures et sévères et ses visions audacieuses pour l'époque.

### **Les concepts fondateurs de l'architecte et urbaniste Le Corbusier, exprimés tout particulièrement dans la Charte d'Athènes.**

Les conceptions de Le Corbusier, qu'elles soient architecturales ou bien urbanistiques ont ouvert la voie à un renouvellement considérable au niveau de la gestion de l'habitat et de la ville. Ainsi, il a porté une réflexion importante sur les divers modes d'habitation le conduisant à mener à sa façon ses divers projets d'architecte ou d'urbaniste.

Il a consacré de nombreuses années à l'étude de la ville concevant trois plans de villes idéales : "la ville contemporaine de trois millions d'habitants", la ville radieuse" et plus tard "la ville linéaire" ; Il aboutit donc à sa proposition assez visionnaire, il faut le dire, qu'est sa "ville radieuse".

Nous allons tirer quelques principes qui apparaîtront essentiels ensuite dans la tournure que prendra la construction de la "Cité radieuse". Ces principes furent pour la plupart énoncés dans la Charte d'Athènes, charte publiée par les CIAM en 1941 et rédigée par Le Corbusier. Les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne – CIAM – sont créés en 1928 par un groupe d'architectes modernes.

On y distingue quatre axes, quatre concepts essentiels : habiter, travailler, se recréer, circuler.

Ils sont fondateurs car ce sont ces idées qui, orientent la réflexion des architectes de ces CIAM dont fait partie Le Corbusier.

Ainsi ces principes se fondent sur une considération : « la vie s'épanouit que dans

la mesure où s'accordent les deux principes contradictoires qui régissent la personnalité humaine : l'individu et le collectif ». Il faut ménager « au maximum la liberté individuelle » tout en accordant une attention particulière à l'importance du collectif (point 2 de la Charte).

L'habitation doit donc relever plusieurs défis, le principal étant de tenter de remédier aux inégalités face au logement. Il est remarqué en effet que ce sont les quartiers les plus denses qui sont les moins favorisés.

La solution apportée est celle du zonage, qui est précisément « l'opération faite sur un plan de ville dans le but d'attribuer à chaque fonction et à chaque individu sa juste place » et ainsi « il a pour base la discrimination nécessaire entre les diverses activités humaines réclamant chacune leur espace particulier ». (points 13,14,15 de la Charte d'Athènes).

Il faut également trouver un mode d'habitation « idéal », ainsi elle « se dressera dans son milieu propre où elle jouira du soleil, d'air pur et de silence ».

L'instauration du principe 7V : 7 voies de circulation pour usagers divers, contribuera à créer un milieu silencieux.

Tous les facteurs sont donc importants.

« Les quartiers d'habitation doivent occuper désormais dans l'espace urbain les emplacements les meilleurs, tirant partie de la topographie, faisant état du climat, disposant de l'ensoleillement le plus favorable et de surfaces vertes opportunes ».

Pour cela, selon ces architectes modernes, « il faut rechercher à la fois les rues les plus belles, l'air le plus salubre (...), les pentes les mieux exposées (...), utiliser les surfaces vertes existantes, les créer si elles sont absentes (...) ». Puisqu'en effet, « la détermination des zones d'habitation doit être dictée par des raisons d'hygiène (...), de plus « il ne suffit pas d'assainir le logis mais encore faut-il créer et aménager, locaux d'éducation physique et terrains divers de sport en inscrivant, à l'avance, dans le plan général, les emplacements qui leurs seront réservés ».

Nous retrouvons ici le principe de zonage mais aussi l'importance accordée à

l'hygiène de vie. Une place importante semble être donnée au fait que « la famille réclame (...) la présence d'institutions collectives qui soient de véritables prolongements (...). Il faut répondre à tous les besoins, en particulier concernant les enfants, alors « les nouvelles surfaces vertes doivent servir à des buts nettement définis : contenir des jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse, ou tous bâtiments d'usages communautaires rattachés intimement à l'habitation ». (points 16,23). Habitations qui pour satisfaire les besoins premiers doivent compter « un nombre minimum d'heures d'ensoleillement (...) qui (...) doit être fixé pour chaque logis ». Et les constructions hautes devront être « implantées à grande distance l'une de l'autre (...) et devront « libérer le sol en faveur de larges surfaces vertes ». Le but est de pouvoir se recréer mais aussi d'accueillir les lieux à usage communautaire. (points 24,18,26,29,37). En ce qui concerne la circulation, c'est l'application du principe des 7V (cher à Le Corbusier), « les rues doivent être différenciées selon leurs destinations : rues d'habitations, rue des promenades, rues de transit, voies maîtresses (...) » (point 63). Ainsi de façon essentielle, « la ville doit assurer, sur le plan spirituel et matériel, la liberté individuelle et le bénéfice de l'action collective ». Pour contribuer au bien être de l'homme dans son logis (...) « l'outil de mesure sera à l'échelle humaine ».

L'élément basique est alors que « le noyau initial de l'urbanisme est une cellule d'habitation – un logis – et son insertion dans un groupe formant une unité d'habitation de grandeur efficace ». Sous-entendu, ni la grandeur ni la hauteur, ne seront un obstacle si toutes les autres conditions sont réunies pour un bien-être global. C'est donc « en faisant intervenir l'élément de hauteur que solution sera donnée aux circulations modernes ainsi qu'aux loisirs, par l'exploitation des espaces libres ainsi créés ». (points 75,87,88,82).

Il propose donc une ville verticale plutôt qu'une ville horizontale qui serait dévoreuse d'espace, ville faite d'unités d'habitations de grandeurs conformes.

### **La cité radieuse de Rezé : illustration presque parfaite des concepts premiers de ville radieuse et des idées novatrices.**

Les principes énoncés par les CIAM et retranscrits par Le Corbusier dans la Charte d'Athènes ont alors été en partie mis en pratique.

Nous allons voir ici ce que Le Corbusier a retenu comme concepts moteurs et fondateurs pour bâtir à Rezé la deuxième de ses cités radieuses – après Marseille –, illustration incomplète il est vrai, mais illustration tout de même de ses études menées tout au long de sa vie sur son principe de « ville radieuse ».

Voilà comment Le Corbusier définissait son projet de « cité radieuse » ou « unités d'habitations de grandeurs conformes » : un événement révolutionnaire : soleil, espace, verdure. Si vous voulez élever votre famille dans l'intimité, le silence, dans les conditions de la nature, mettez-vous à deux mille personnes, prenez-vous par la main, vos maisons auront cinquante mètres de haut. Les parcs seront autour de la maison pour les jeux des enfants, des adolescents et des adultes. La ville sera verte. Et sur le toit, vous aurez des maternelles étonnantes ».

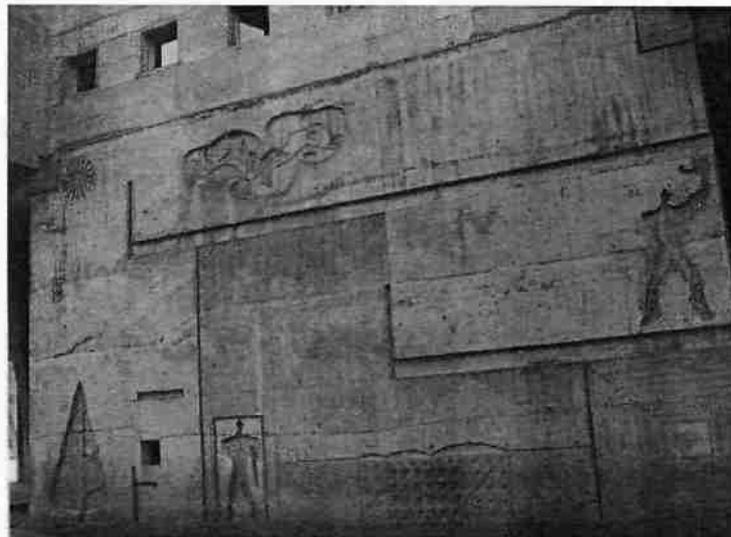
Sur Rezé, Le Corbusier crée une « cité radieuse » composée de 294 logis regroupés dans une unité d'habitation de 105,71 mètres de longueur et 19,03 mètres d'épaisseur, s'élevant à une hauteur de 51,80 mètres : ainsi il répond au point 88 de la Charte d'Athènes.



**La cité radieuse de Rezé (vue du parc)**

En bâtissant cela, il réalise dans le même temps une synthèse quasi parfaite de l'individuel et du collectif. Ainsi chacun dispose d'un appartement avec plancher, plafond et murs indépendants, ceux-ci permettant une isolation acoustique parfaite, mais chacun partage aussi la vie de cette « grande maison ». Les gens se croisent dans de larges couloirs conçus pour favoriser les rencontres et les bavardages entre habitants, mais aussi dans le parc et dans les locaux collectifs, comme la salle où se trouvait la seule télévision de l'immeuble.

L'immeuble est construit par rapport à une échelle humaine instituée par Le Corbusier : le Modulor, selon lequel l'unique unité importante est la hauteur d'un homme définissant ainsi toutes les proportions nécessaires à la réalisation du bâtiment.



**Le Modulor selon Le Corbusier**

La cité radieuse rebaptisée par ses habitants « maison radieuse » et montée sur pilotis.  
Ainsi le sol se voit libéré. (point 29)



Vue des pilotis sur lesquels est montée la cité radieuse



L'étang et les pilotis

Afin de profiter d'un ensoleillement quasi continu, les logis ont une double orientation est/ouest, la plupart étant exposés au sud. Chaque appartement est pensé pour améliorer le quotidien : ainsi les cuisines sont des cuisines aménagées « à l'américaine ». Ils disposent de baies vitrées en façade, de pare-soleil, du double vitrage, d'isolation phonique très performante pour l'époque, des cloisons et de petits aménagements dans tout le logis.

Par exemple :

- trappe donnant de la cuisine sur le couloir permettant aux marchands de livrer le pain, l'épicerie ..., commandés par l'habitant ;
- fentes dans les marches des escaliers permettant aux enfants en bas âge de les monter à quatre pattes en ayant une prise ;
- paroi coulissante dans les chambres servant aussi de tableau etc.

Ainsi tous les appartements disposent d'un certain confort – en particulier pour l'époque –, quelque soit le milieu social de base. Façon pour Le Corbusier de remédier à ces grands écarts de richesses visibles dès l'habitat, ne faisant pas de ses cités un simple moyen de reclassement de populations pauvres et sinistrées.

Puisque l'immeuble est dressé sur pilotis, il dégage le sol. Ainsi sous une partie de l'édifice est aménagé un petit étang et autour de la « maison radieuse » un parc arboré de 2,5 hectares en 1953, puis agrandi à 6 hectares par la volonté de ses habitants quelques temps après.



Le parc

Ainsi les habitants peuvent, on ne peut plus près de chez eux, « se recréer », point fondamental. Ce parc permet les promenades, les activités sportives ou ludiques pour tous, mais aussi des parties de pêche organisées par les habitants sur l'étang. Les pilotis facilitent également le passage de l'étang au parc. D'un versant à l'autre de l'immeuble, ils participent d'un système de « circulation ». L'immeuble comprend donc des voies de promenade et des rues intérieures, 6 au total, pour rejoindre logis et lieux communautaires, cela permettant une « bonne circulation ».

Et puis il y a les « services » collectifs, avec dans les rues intérieures, des commerçants qui effectuent les livraisons, un bureau de poste, un kiosque à journaux et sur le toit l'école maternelle. Ainsi les enfants en bas âge ont peu de trajet à réaliser pour se rendre à l'école. La priorité est donc à une certaine fonctionnalité.



L'école maternelle

Il faut observer également la volonté de faire un habitat accessible à tous. Ici, à Rezé, avec le système de location coopérative : façon pour des ménages modestes d'accéder peu à peu à la propriété. Même si cela n'a malheureusement pas perduré avec la loi Chalandon en 1971 mettant fin à cela, « cassant » un peu l'esprit premier de cet immeuble, créant une

fracture entre ceux qui peuvent accéder à la propriété et ceux qui restent locataires.



Vue du toit de la cité radieuse

#### Conclusion

Ainsi la « Cité radieuse » est une des rares utopies urbanistiques de ce XX<sup>e</sup> siècle à avoir vu le jour et surtout à fonctionner encore aujourd'hui, bien que l'esprit premier à été mis à mal en 1971. Elle est l'illustration d'un élément essentiel « pensée pour l'édification d'une « ville radieuse », qu'est « l'unité d'habitation de grandeur conforme », « cité radieuse » ou « maison radieuse » comme l'appelait ou l'appelle toujours ses habitants

Bref, cette cité radieuse est une vraie petite ville radieuse en elle-même et l'illustration sans doute la plus parfaite dans « l'esprit » de ce qu'avait théorisé Le Corbusier lui-même, avec les CIAM et dans la Charte d'Athènes comparée aux quatre autres réalisations du même genre réalisées en France et à Berlin.

## Politiques culturelles en France depuis 1945

### Alessandro Anselmi

Etude de la mairie de Rezé en tant que politique culturelle.

Problématique :

En quoi la mairie de Rezé d'Alessandro Anselmi, achevée en 1989 s'avère-t-elle relever d'une politique culturelle ?

Introduction

- ° contexte
- ° acteurs

◆ Une nécessité publique que la construction d'une nouvelle mairie appropriée aux besoins de la ville.

◆ Une volonté publique d'en faire un lieu central important, comme continuité, un symbole, un lieu autant culturel que fonctionnel

Conclusion

Introduction

C'est en 1985 que la décision est prise de construire un nouvel Hôtel de Ville sur Rezé. Mais comme le dit monsieur Jacques Floch, maire de Rezé à l'époque, « c'est une longue histoire » :

C'est à la fin des années 1950 que l'on pense à un projet de nouvelle mairie. Un espace est d'ailleurs réservé à ce moment-là dans le quartier du château de Rezé. Le projet est repoussé car la priorité reste la construction d'écoles et d'équipements municipaux divers sur la commune. Les services existants sont dispersés et sont problématiques. La mairie pourrait donc voir le jour aux Mahaudières où ce serait un chantier ex-nihilo ou bien dans le centre bourg de Rezé. Le projet du château n'est pas retenu par un manque de place.

Si la mairie n'est pas réalisée dans le bourg, alors sa qualité historique disparaît, car depuis plus de 100 ans, la « mairie » y est installée.

Monsieur Jacques Floch qui confie aujourd'hui : « Je crois un peu au portage de l'histoire », a lui une préférence pour que la construction se fasse dans le centre bourg afin que la ville garde cet emplacement historique en tant que lieu de siège des services municipaux, en particulier de la mairie en tant qu'édifice.

La construction s'avère réalisable sans trop de problèmes "techniques", la ville ayant assez maintenant de groupes scolaires et d'équipements municipaux pour réserver ce terrain central à une nouvelle construction.

Une étude réalisée par monsieur Jacques Floch et son équipe municipale en 1983 montre d'ailleurs l'attachement des Rezéens à la conservation du lieu d'administration dans ce bourg.

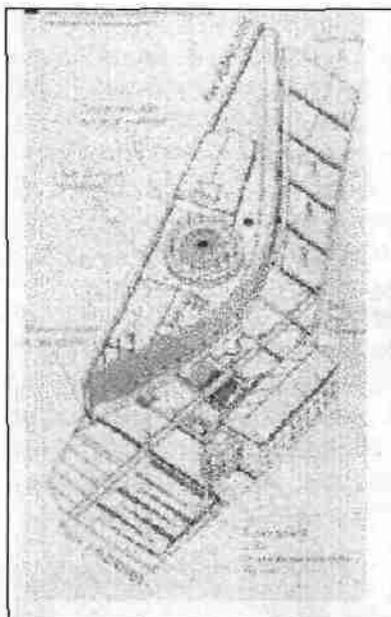
C'est ainsi qu'en 1985, la décision est prise de la construction du nouvel Hôtel de Ville. Un concours est donc organisé pour la sélection de l'architecte qui va réaliser ce projet. Alessandro Anselmi, un Italien, l'emporte et ce sera son premier grand ouvrage en France.

### Une nécessité publique que la construction d'une nouvelle mairie appropriée aux besoins de la ville.

On a donc une nécessaire réalisation afin de regrouper l'ensemble des services pour que leurs développements répondent aux besoins de la ville et aux exigences d'un service public moderne.

De plus l'architecte doit dans son projet composer avec plusieurs bâtiments préexistants qu'il doit intégrer et rénover étant donné qu'il est hors de question de les démolir, l'un deux contenant les fondations de l'ancienne école.





Plan Hôtel de Ville

Alessandro Anselmi a donc « respecté » l'existence de ces bâtiments anciens en les intégrant dans l'aile majeure du bâtiment en particulier. Ils ont été raccordés aux bâtiments modernes par de petites barrières créant une sorte de liaison par exemple et à l'intérieur de cet ensemble, ils ont été intégrés de façon à conserver leur individualité.

Pour les principaux services, les plus fréquentés par le public et par les citoyens, ils sont accessibles en avant du bâtiment, car en fait 90% des Rezéens n'ont jamais besoin d'aller plus loin que la première partie de l'édifice.

C'est alors la seule mairie de France où il faut descendre pour entrer. En effet, nous allons à l'Hôtel de Ville, pour des actes importants, ainsi il faut « descendre vers la pénombre pour ressortir vers la lumière transformée ».

Le financement de la construction de cette nouvelle mairie a été pris en charge par la ville de Rezé. C'est monsieur Daniel Prin qui s'est occupé de suivre la construction de la mairie et de veiller au respect du budget. Monsieur Jacques Floch dit : « Il y a eu un budget de fixé, l'objectif était de ne pas en sortir et d'ailleurs nous n'en sommes pas sortis ». (cf. détails du budget en annexes)

Ainsi le bourg de Rezé demeure aujourd'hui le lieu d'administration qu'il était jadis. Selon monsieur Jacques Floch : « le bourg (...) étant (...) un lieu d'organisation de la ville », y demeure donc, et sont toujours réunis, les « quatre pouvoirs » que sont « la mairie, l'église, le bistrot et l'école ».

**Une volonté politique d'en faire un lieu central important, comme une continuité, un symbole, un lieu autant culturel que fonctionnel.**

Nous l'avons vu, il y avait donc, depuis longtemps une volonté de bâtir une nouvelle mairie. L'échéance fut repoussée pour diverses raisons politiques et économiques, et c'est sous le mandat de monsieur Jacques Floch que les choses prennent formes et voient le jour en 1989.

Mais la réalisation telle qu'elle est aujourd'hui est également placée sous le signe de la volonté politique d'un homme en particulier : Jacques Floch, dont nous avons déjà évoqué le nom précédemment et qui était maire à l'époque de la construction. En effet bien qu'il n'ait pas été le seul décideur de ce projet, ni l'initiateur, il a été très attaché au fait de maintenir la mairie en centre bourg, et il travailla énormément aux côtés d'Anselmi, presque en partenariat même, et ce afin de finaliser les détails du projet.

Le jury avait lors de la sélection, imposé trois contraintes ou exigences :

- tenir compte de l'histoire du quartier et composer avec des éléments architecturaux fondamentalement différents : l'église néo-gothique, la Maison Radieuse et les petites maisons du quartier, afin de s'essayer à la création d'un ensemble architectural harmonieux,
- réunir les éléments disparates pour composer le nouvel édifice,
- regrouper l'ensemble des services.

Ce défi fut de façon relativement parfaite relevé par le projet présenté par l'architecte Anselmi.

Il paraît intéressant en particulier d'observer la mise en scène de la Cité radieuse de Le Corbusier, comme si l'aile de béton de la mairie guidait notre regard vers la première belle et imposante.



Aile de béton : mise en scène de la Cité radieuse

C'est quelque peu important d'un point de vue culturel que de laisser apparaître l'histoire de la ville au travers de cette fenêtre ouverte que constitue cette nouvelle mairie. Il ne faut pas oublier non plus l'importance de cette promenade verte dans ce milieu urbain, comme un chemin initiatique que permet la sorte de « coulée verte » au centre des bâtiments municipaux. Cela révèle l'intérêt du corps humain et l'importance qu'il devrait prendre en architecture. Cette théorie rappelle les théories de Le Corbusier sur l'importance des espaces verts dans les zones urbanisées.



La coulée verte

Il faut souligner également que A. Anselmi a créé lui-même la plupart des meubles nécessaires à la fonction de ce

nouvel Hôtel de Ville, et en particulier la table destinée à la salle du conseil municipal, qui dû être montée sur place vue sa grandeur. Le choix de la forme de la table et de la salle est loin d'être anodin : le public siège dans une coupole surplombant les élus, comme une marque de la souveraineté populaire. La salle est toute en bois de chêne, très lumineuse, la table est de forme ovale, permettant à chacun des membres du conseil municipal de pouvoir se voir et de discuter convenablement. L'ovale de la table c'est aussi un symbole. Celle-ci ayant clairement l'allure d'un œil : un regard qui porterait loin, ayant donc une vision de la ville à long terme ...

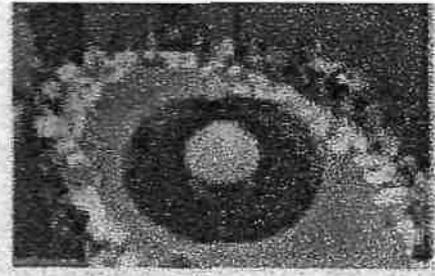


Table ovale

D'autre part, cette longue aile de béton prend en un sens l'allure d'une proue de bateau, avec au devant le bureau du "capitaine", le maire. (Tel un bateau, la politique ferait son chemin avec un homme à sa barre ?)

De l'autre côté de la coulée verte se trouve le beffroi, sorte de rappel de l'ancienne concurrence historique mairie-église ? Se trouve à l'intérieur les escaliers et l'ascenseur permettant l'accessibilité aux divers étages du bâtiment, un des trois bâtiments anciens par ailleurs, maintenant parfaitement rattaché.

Et puisque le béton admet la gravure, Anselmi en a profité pour renouer avec cette façon de faire, comme l'avait fait auparavant Le Corbusier sur ses constructions (par exemple sur la Cité radieuse de Rezé).

A ce sujet Anselmi a travaillé durant une demi-journée avec Jacques Floch, afin de définir les caractères à graver sur le bâtiment.

Le choix a été fait d'y intégrer des symboles forts et interprétables par le plus grand nombre afin qu'ils aient une portée qui soit la plus universelle possible, et afin

que tout le monde se sente accueilli et un peu au fond comme chez soi. Ont été gravés des symboles rappelant la vie, l'eau, les arbres, des yeux pour représenter la sagesse et le savant, les triangles pour l'équité, l'égalité ... Jacques Floch se souvient d'ailleurs de celles et ceux qui lui ont rendu visite en lui exprimant que tous y voyaient quelque chose qui leur parlait. Ainsi un homme issu de la franc-maçonnerie lui disait que de multiples symboles lui rappelaient les signes de son ordre. Plus tard, le curé de l'église de Rezé lui faisait part du fait que ces mêmes symboles parlaient à la religion chrétienne.

Ces gravures présentent donc une qualité décorative certaine mais également très symbolique par rapport à l'édifice. Une façon de souligner les saisons qui passent et de faire de ce bâtiment un bâtiment lié à son environnement mais aussi au cosmos : le temps, l'eau, les saisons, la sagesse, la connaissance ...

Un lieu qui peut donc paraître confus mais qui est ponctué de signes et de

symboles entre béton, ardoise, chêne, cuivre, granit... bref des matériaux relativement nobles. Des matériaux comme des métaphores de la dignité, de la solidité, vieillissant relativement bien, sorte de signe de dureté, de force, de pérennité : cela serait-ce pour souligner la permanence de la communauté ?

Au fond ce bâtiment « culturellement symbolique » dégage comme le disent certains « un charme étrange », charme imprégné de références viennoises et paraît-il « teinté de mystère surréaliste »...

### Conclusion

Ainsi ce nouvel Hôtel de Ville a répondu non seulement aux besoins d'espace et d'unité des services administratifs de la ville mais il est aussi aller plus loin dans sa démarche. Grâce à un projet architectural grandiose, à une volonté politique audacieuse a été créé un lieu fonctionnel mais surtout symbolique et culturel.

### Annexes

#### Arts et villes au XX<sup>e</sup> siècle : la ville réalisée

##### *Bibliographie*

- Gérard Monnier : « Le Corbusier », la Renaissance du Livre, mars 1999, collection Signatures
- Marilyn Monnier : « 1955-2005 Le Corbu, Rezé-lès-Nantes » Juin 2005, Maryline Monnier auteur-éditeur
- Ville de Rezé : « La Maison radieuse, le Corbusier Architecte », 2<sup>e</sup> trimestre 2005
- Revue Urbanisme : « Opération Corbu » pour une valorisation du métier du bâtiment. Hors série N°25 mai, juin 2005
- Ville de Rezé : « Le Corbusier, la Maison Radieuse, Rezé », mars 1995
- Le Corbusier : « La Charte d'Athènes », 1957, éditions de minuit
- <http://www.fondationlecorbusier.asso.fr>
- <http://www.marilynmonnier.com/livre.html>
- <http://lagrette.free.fr/citeradieuse.html>
- [http://expositions.bnf.fr/utopie/grand/4\\_59.htm](http://expositions.bnf.fr/utopie/grand/4_59.htm)

## Politiques culturelles en France depuis 1945

Détails concernant Jacques Floch :

Jacques Floch est né en 1938 en Seine-Maritime. Il a été maire de Rezé de 1978 à 1999 et jusqu'à cette année député de la 4<sup>e</sup> circonscription de Loire-Atlantique, comme membre du groupe socialiste. Il est avocat de profession et membre de la commission des lois. Il fut également Secrétaire d'état à la défense chargé des anciens combattants de 2001 à 2002.



Jacques Floch

### Détail du financement du nouvel hôtel de ville de Rezé

Lot (n°)	Corps d'état	Entreprise	Avenant	Montant H.T. (frs)	Objet
1	Aménagement	Colas	4	315.404,35	Habillage mur et escalier Rue de l'Eglise
2	Gros-œuvre	EGTP Le Guillou	4	73.733,20	Raccordement riverain Mur décoratif, modif chape Rampe handi.
3	Etanchéité	SMAC Acieroid	4	38.104,00	Couche Drainante
5	Menuiserie	Martin	3	321.961,92	Fixation mâts, chassis pare-flamme, serrure EDF, Garde-corps, palissade
6	Menuiserie	Moinet Rortais Le Pavec	2	29.865,18	Plinthes chêne
8	Chauff.ventil.	Rineau	2	14.465,00	Modif. Macé
9	Plomberie	Rineau	3	9.390,00	Réseau d'eau
10	Electricité	La Régionale Electrique	3	171.231,50	Eclairage bassin, courant fort, Ecran projection
11	Courants Faibles	Cobratel	3	26.000,00	Gestion temps de présence et contrôle d'accès
11	C.Faibles	Cobratel	4	17.000,00	Système de conférence
7-13	Faux-plafonds	Sort& Chasle	3	4.956,00	Séparation cloisons sèches Placards
	Plâtrerie		3	1.576,19	Repose plafond entrées
14-15	Sols scellés Faïence	Thébaud	3	7.576,19	Palier d'escalier Infirmierie
17	Peinture	Debuschere	3	52.293,49	Coupoles

Extrait de la délibération du conseil municipal :

« Le Conseil Municipal,

Vu le Code des marchés publics

Vu la délibération du 21 novembre 1986 confiant le marché » de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel Hôtel de Ville au groupement ANSELMI-BET CERA.

Vu la délibération du 4 mars 1988 autorisant monsieur le Député-Maire à signer l'évenant numéro 3 à ce marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant l'augmentation du coût d'objectif due à la construction du parking ;  
Délibère par 33 voix pour et 6 abstentions (OPP.REP+M. Bantegnie)  
Autorise monsieur le Député-Maire à signer l'avenant numéro 2 pour modification du forfait de  
rémunération des architectes.

Dit que cet avenant porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 4.361.00 H.T.

Le Député-Maire.

#### *Bibliographie*

- Documenti architettura par Claudia Conforti et Jacques Lucas : « Alessandro Anselmi\_architetto », édition Electra.
- Le Moniteur Architecture AMC « Une année d'architecture 1989 »

#### *Autres sources*

- Brochure de l'Hôtel de Ville de Rezé – architecture contemporaine
- Visite de la mairie lors des Journées du Patrimoine
- Archives municipales de la ville de Rezé
- Entretien avec le Député de la 4<sup>e</sup> circonscription de Loire-Atlantique et ancien maire de Rezé : Jacques Floch

## Histoire d'une station-service 15 rue de la Chesnaie à Rezé

Par Claude Lucas

Cette station-service, créée par mon grand-père, Eugène Lucas, a fonctionné sous des raisons sociales diverses de 1932 à 1977.

A l'origine, elle portait le logo de la marque Texaco puis, après la seconde Guerre Mondiale, ce fut Caltex. Enfin, il y a eu ELF pour les dernières années.

Avant la guerre, un pignon avait été orné d'une grande publicité pour Antar.

Le grand-père est né à Rouans en 1886 au lieu-dit la Chesnaie (coïncidence !), dans une famille de cinq enfants.

Il avait commencé à travailler dans les fermes comme ouvrier agricole puis il devint sacristain-jardinier à Rouans au temps du curé Grasset.

En 1910, il épousa Angèle Clavier, d'une famille de huit enfants, de Saint-Lumine-de-Coutais. En 1911, ils eurent un fils, Robert – qui devint mon père – puis ce fut la Grande Guerre.

A 28 ans, Eugène partit au front. Blessé deux fois, il finit la guerre à l'arrière comme caporal-instructeur.

En 1918, démobilisé, il acheta un café rue Bougainville, à l'angle de la cale Crucy, à Chantenay, le Lion d'Or (aujourd'hui le Braz Bar). Ce quartier était alors extraordinairement actif avec la navale (Dubigeon et la future CNRN), la conserverie Amieux, les brasseries de la Meuse, Armor, Carnaud, etc. et les commerces fonctionnaient de même, ainsi

du café que la grand-mère tenait. Le grand-père lui, s'était fait représentant en huiles pour moteurs.

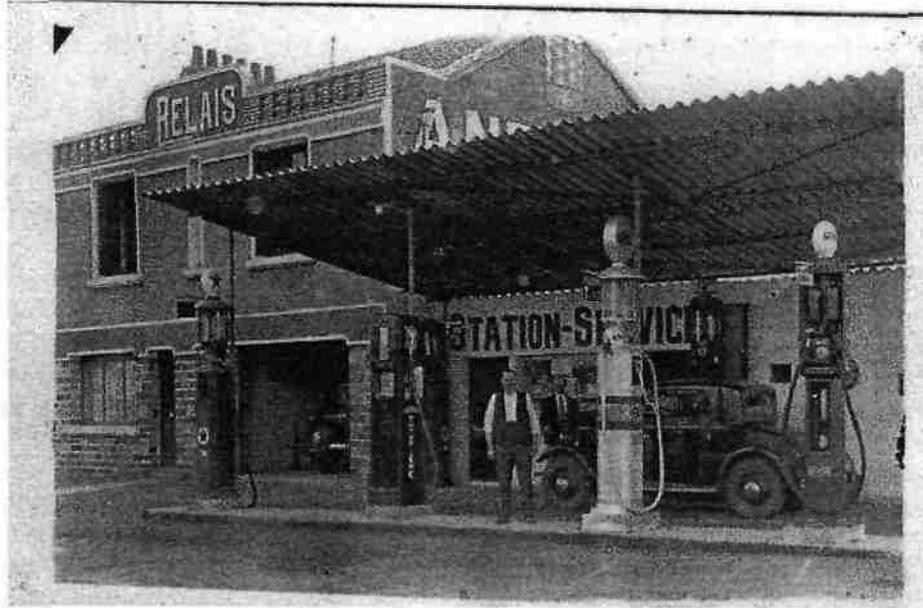
En 1927, le café fut vendu et ils achetèrent une épicerie rue Arago, elle aussi tenue par la grand-mère, ainsi qu'un terrain à la Chesnaie en Rezé dans le but d'y construire une maison puis, par la suite, une station-service.



6/02/2008 – Nantes-Chantenay  
La brasserie "Braz-bar" anciennement le  
café du "Lion d'Or" tenu par les grands-  
parents de 1918 à 1926 - rue Bougainville

Leur fils Robert, après l'école primaire avait fréquenté l'école technique Launay pour suivre des cours de comptabilité. Il fut embauché comme employé de banque au Comptoir d'Escompte, rue Lafayette.

En 1932, la station-service Texaco entra en activité.



Vue de la station-service – avant la guerre 39-45  
Le grand-père, Eugène Lucas pose en compagnie d'un client

En 1935, Robert se mariait avec Renée Guilemin. Ils devaient avoir deux enfants, Claude (c'est-à-dire moi) en 1936 et Nicole en 1939.

Tout allait bien lorsque survint la Seconde Guerre mondiale avec l'occupation allemande ; la station dut fermer ses portes.

En 1943, après les bombardements, la famille toute entière décida de partir vers des lieux jugés plus sûrs, à Rouans, où elle conservait la maison du grand-père bisaïeul (mort en 1943 à 89 ans). Seul le grand-père ne suivit pas, ayant décidé de rester surveiller sa station et la maison de Rezé.

En septembre 1944, alors que les Allemands s'étaient enfermés dans la poche de Saint-Nazaire (qui était proche de Rouans), la famille décida de rentrer à Rezé.

L'aller s'était bien passé. Le retour allait être plus mouvementé à cause du cheval de l'oncle Benjamin Clavier, frère d'Angèle. Ce dernier s'était proposé de ramener la famille et son chargement à Rezé.

Nous partîmes donc, Percot (c'était le nom du cheval) tirant la charrette pleine à ras bord et moi en haut du chargement.

Les petites routes de campagne furent parcourues d'un pas rapide puis, sur la route principale, ce fut le trot. Plusieurs fois au cours du parcours, le cheval, qui avait des faiblesses dans les jambes, faillit déraiper sur le bitume et se retrouver sur les rotules. Notre parcours passait par Bouaye puis nous prenions le raccourci à travers le camp d'aviation de Château-Bougon. Nous progressions à petit trot quand le cheval dérapa des quatre fers et s'étala de tout son long sur le ventre au milieu des pistes d'atterrissage.

Le grand escogriffe de huit ans que j'étais, installé en haut du perchoir, alla descendre en piqué sur la tête de maman qui se trouvait à l'étage au-dessous. Elle devait souffrir des cervicales des mois durant.

Il fallut faire des efforts considérables pour remettre le cheval sur ses pattes et l'on failli même être obligé de décharger la charrette. Puis, finalement, on put repartir mais, à la Chesnaie, on commençait à s'inquiéter de notre retard.

La vie reprit son cours ordinaire. La station devint Caltex. Puis, en 1954, le grand-père décida de prendre sa retraite. Il alla s'installer à Messan, près de l'Acheneau où il avait une maison sur un

grand terrain. Il y mourut en 1973. La grand-mère l'avait précédé de deux ans.

La station avait continué à fonctionner dans de bonnes conditions après le départ du grand-père en retraite. La circulation était intense sur cette route qu'on appelait alors route de Pornic. Les clients étaient nombreux. Plusieurs dizaines de transporteurs venaient faire leur plein au Relais-Auto-Lucas. Les cars qui desservaient la côte faisaient partie du lot : Gautier, Desnecheau, Massoubre, et j'en oublie sûrement. Tout fonctionnait bien, mais non sans peine. Il fallait être tous les jours sur la brèche, depuis 5 heures du matin pour servir les clients des usines jusqu'à 8 heures du soir et, parfois les dimanches et jours de fête jusqu'aux alentours de 15 heures l'après-midi.

Par la suite, la nouvelle route de Pornic s'est ouverte du côté d'Atout-Sud,

entraînant le déplacement de la circulation vers ce secteur. Puis, les grandes surfaces ayant proliféré, les petites stations indépendantes ont fermé les unes après les autres.

Pour donner un petit aperçu de cette concurrence déloyale, je tiens à signaler ce qui s'est passé à l'époque.

Pour les petits pompistes, la livraison de carburant était payée cash au cul du camion venu remplir les cuves, pendant que les grandes surfaces ne réglaient leurs fournisseurs qu'après 90 à 120 jours fin de mois.

C'était le pot de fer contre le pot de terre et la station dut fermer en 1977.

Ces quelques lignes réveilleront sans doute la mémoire de ceux qui ont connu la vie de cette station dans sa période faste.



Cette carte postale – rare- du début des années 30 nous montre la rue de la Chesnaie avec, sur la droite, la station Lucas et deux maisons, toujours debout aujourd'hui, la dernière étant occupée par une pharmacie. Au premier plan, à droite toujours, le débouché du chemin (actuelle rue) de la Galarnière.

## Les prêtres réfractaires

par Michel Kervarec

Notre ami Jean Seutein, par l'intermédiaire d'une de ses relations ; monsieur Patrick Brangolo, a eu la main heureuse en exhumant un document relatif à la période révolutionnaire, à savoir un article paru dans une revue depuis longtemps disparue "Les annales de Bretagne et Vendée".

L'article reproduit le témoignage de l'abbé Agaisse dont la famille était installée à Rezé. Il était curé de Château-Thébaud lorsqu'éclata la Révolution mais toujours en lien étroit avec les siens.

Sur les débuts de la Révolution et l'attitude des prêtres à cette époque, un témoin privilégié, Pierre Lucas de la Championnière, seigneur de Brains, plus tard un des lieutenants de Charette, écrit dans ses mémoires :

*« Les commencements de la Révolution n'effrayèrent point les habitants de nos campagnes plus que ceux de la ville ; chacun au contraire se flattait d'améliorer son sort. Le paysan crut devenir bourgeois, le bourgeois s'imagina être gentilhomme, plusieurs nobles même osèrent attendre pour eux les honneurs qu'on ne rend qu'aux grands. Il n'y eut pas jusqu'aux vicaires qui se réjouissaient de l'abondance où ils allaient vivre et j'ai vu des mémoires faits par eux où ils demandaient à être salariés par la nation pour n'être plus aux caprices de leurs curés ».*

Lucas-Championnière est un témoin des plus fiables mais il parle de ce qu'il a connu. Son compatriote, le curé de Brains, Antoine Alexandre Méchin, devint député à la Constituante et le curé de Bouaye Venant-Brunet (qui était aussi noble), un temps incarcéré sous la Terreur, fut libéré après qu'il eut pu prouver qu'il avait prêté le serment civique (mai 1794). Cette attitude ne fut pas la même partout dans la région, loin de là, et, en Pays nantais, le pays de Retz, avec une proportion non

négligeable de prêtres constitutionnels fait exception. A l'est du lac de Grand-Lieu, ils furent beaucoup plus rares.

Dès les débuts de la Révolution et bien avant qu'il ne soit question d'une prestation de serment, de nombreux prêtres et des congrégations entières, tels les monfortins de Saint-Laurent-sur-Sèvre, prirent le parti de lutter pour maintenir l'ordre établi. Un ecclésiastique, Yves-Michel Marchais (1726-1798), curé de la Chapelle-du-Genêt, près de Beaupréau, dans les Mauges, a réussi, malgré la guerre civile, à sauver les registres où il reproduisait soigneusement les textes de ses sermons. 81 de ceux-ci sont conservés et archivés à Angers, ce qui constitue un fond exceptionnel pour les historiens.

L'abbé Marchais fut nommé curé de la Chapelle-du-Genêt en 1763 et la majorité des ses sermons ne concernent pas notre propos. Par contre, ceux postérieurs à juillet 1789 sont d'un grand intérêt. J'ai retenu le sermon du 27 septembre 1789 :

*« Ne vous fiez point, mes frères, je vous en conjure, et ne vous laissez point prendre à certaines déclamations que vous pourriez entendre faire à quelques fanatiques. Prenez-y bien garde ! Sous le nom imposant de liberté naturelle à l'homme et d'égalité pour la manière de naître, ils vous inspireraient bien promptement le plus dangereux de tous les maux qui est l'indépendance et le prétendu plaisir de ne vivre qu'à sa volonté. Bientôt, ils vous persuaderaient qu'en qualité d'hommes étant tous égaux, chacun est son maître dans sa condition et que les droits, privilèges et exemptions particulières attribuées jusqu'à présent à certaines familles ou dignités ne sont que des abus. Sans distinguer ni vous expliquer en quoi consistent ces abus qui pourraient être et qui sont même en effet sur certains points, ils pourraient facilement vous induire en erreur et vous y faire comprendre les*

*propriétés même ou les biens et les fonds. Peut-être même en viendraient-ils jusqu'à vous faire croire, comme l'ont cru quelques uns de votre état, que bientôt les biens que vous tenez à ferme seraient à vous personnellement et que vous les avez bien assez chèrement achetés par vos peines et paiements précédents. Quelle pitoyable extravagance !*

*Dieu vous préserve de pareilles grossièretés, mes frères, et faites vous honneur de penser mieux, en respectant et honorant le roi comme le chef de la nation et auquel nous ne pourrions sans crime refuser d'obéir en tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu ; respectez et honorez aussi, dans le degré qui leur convient, la noblesse et les seigneurs qui tiennent après lui le premier rang et qui, conséquemment, méritent après lui des prérogatives et distinctions. Ne désirez point avec trop d'ardeurs de voir tomber leurs privilèges, mais seulement les abus qu'ils en pourraient faire et le fardeau trop pesant de certaines charges qui vous accablent ».*

On remarque la date, un mois et demi seulement après la nuit du 4 août qui abolit les privilèges. On est dans un discours totalement contre révolutionnaire et subversif. Il est intéressant de noter que le curé Marchais fut le père spirituel du jeune Jacques Cathelineau, qui devint généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale quatre ans plus tard (ce dernier fut blessé mortellement au siège de Nantes en juin 1793).

La Constitution civile du clergé (juillet 1790) et la demande du serment pour les prêtres furent vus comme générateurs d'un schisme à Rome et, par voie de conséquence, chez les ecclésiastiques et la majorité des fidèles.

Comme le montre la carte jointe (extraite de l'ouvrage " L'état de la France pendant la Révolution", sous la direction de Michel Vovelle), les prêtres se partagèrent avec de grandes disparités selon les régions. Ici, plus de 85% des personnes concernées prêtèrent le serment, là il n'y eut qu'un pourcentage très mince, voire personne.

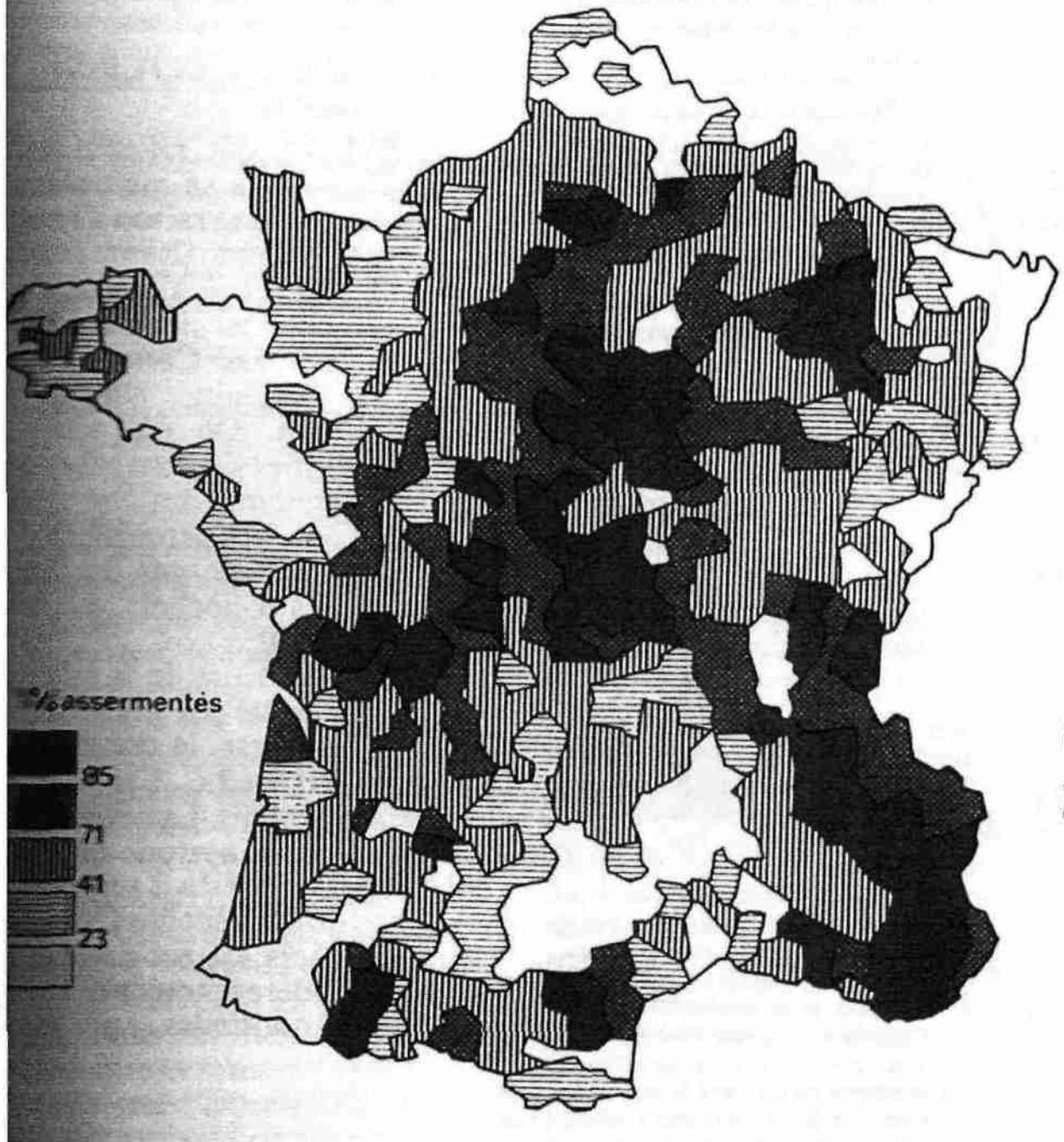
Le 7 mai 1791, la Constituante vota néanmoins la liberté religieuse mais la multiplication des troubles et la marche vers la guerre contre l'Europe coalisée allaient amener la Législative à réprimer les prêtres insermentés, considérés comme des ennemis de l'intérieur. Jusqu'au 29 novembre 1791, la loi votée par la Constituante prévalut, mais, ce jour là, la Législative arrêta que tous les ecclésiastiques devaient prêter le serment sous peine de perdre leurs traitements et pensions. Plus, le prêtre qui refuserait serait réputé « suspect de révolte contre la loi, de mauvaise intention contre la patrie et recommandé comme tel à la surveillance des autorités constituées ». Le roi apposa son veto, mais 42 départements passèrent outre et appliquèrent les nouvelles dispositions.

Le 27 mai 1792, la Législative vota la déportation de tout prêtre insermenté qui serait dénoncé par au moins 20 personnes de son canton. Le 26 août – mesure encore plus radicale – le prêtre en question devra se déporter lui-même dans les quinze jours, hors de France, faute de quoi il sera déporté en Guyane. Ceux qui se réfugieront dans la clandestinité risquaient 10 ans de prison. Seuls les infirmes et les personnes âgées de 60 ans et plus seraient exceptés. Ils seraient regroupés au chef-lieu départemental.

Beaucoup de prêtres choisirent l'exil (25000) tel le curé de Rezé Dupré-Villaine, d'autres se cachèrent, protégés par leurs ouailles. D'autres encore, tel Yves Michel Marchais, furent incarcérés.

La patrie était déclarée en danger ; les armées coalisées de toutes les puissances européennes étaient aux frontières. Elles furent repoussées à Valmy (20 septembre 1792). La fièvre qui enflammait les esprits dans les villes déboucha sur les pires excès, ce que l'on a appelé les Massacres de septembre. Les portes des prisons furent forcées dans diverses villes, dont Paris, et les détenus, dont de nombreux ecclésiastiques, y laissèrent leur vie.

## *Le serment constitutionnel*



© La Découverte

L'état de la France révolutionnaire  
Les craintes et les espoirs

Les prêtres restés au pays, tel l'abbé Agaisse, continuèrent à exercer le culte mais évidemment dans la clandestinité. Là où il n'y avait plus de desservant, les fidèles fondèrent parfois des célébrations que l'on a nommé "messes blanches" ou "messes aveugles".

Au lendemain de Valmy, la monarchie avait été abolie. Le 25 septembre 1791, Danton faisait proclamer la République une et indivisible.

Les intrigues de Louis XVI mises à nu, sa collusion avec les émigrés et les cours étrangères prouvées, il restait à décider de son sort. L'Assemblée vota la mort par 387

voix contre 334. L'exécution eut lieu le 21 janvier 1793.

La guerre aux frontières face aux armées étrangères à nouveau coalisées reprit, ce qui contraignit la Convention à une levée de 300 000 hommes.

Des groupes d'insurgés s'étaient constitués bien avant dans la région. La levée allait rencontrer une opposition massive à la campagne. La guerre civile en émana. Des armées royalistes se formèrent au sud de la Loire. A la fin mars, les premiers groupes de Vendéens apparurent au sud de Rezé. Nantes, comme les autres villes de la région, était directement menacée.



Henri de la Rochejacquelin au combat de Cholet (détail)  
par Boutigny (musée de Cholet)

Les armées vendéennes se regroupèrent au sein de la Grande Armée Catholique et Royale. Tout en collaborant avec celle-ci, l'armée de Charette qui regroupait les habitants du pays de Retz, du marais vendéen et des terres voisines, garda son autonomie. L'ensemble de ces forces vint faire le siège de Nantes. Ce fut un échec total (28 juin 1793).

A propos de l'armée de Charette et des prêtres qui l'avaient rejoint, voici ce qu'écrivit Lucas-Champonnière :

*« En même temps qu'on nous suppose livrés à tous les excès de la plus horrible débauche, et nous dit esclaves des prêtres et du fanatisme le plus absurde. Il s'en faut*

*bien encore qu'on ait présumé la vérité dans ce cas-ci comme dans tous les autres.*

*Les officiers de Belleville<sup>3</sup>, loin d'être conduits par des principes de religion, n'y conformaient guère leur conduite. Le Roi était leur seul divinité, et la mort un sacrifice que, dans les circonstances présentes, on lui devait ainsi qu'à l'Etat. A-t-il manqué à ce dévouement autre chose que le succès pour mériter le nom du plus pur patriotisme ?*

*Les paysans ne partagèrent point de pareilles opinions ; pieux par habitude, ils pratiquaient avec plaisir les exercices de*

<sup>3</sup> Belleville-sur-Vie, quartier général de Charette.

religion et se plaignaient quelquefois de l'impiété de ceux qui avaient l'indiscrétion de raisonner devant eux ; mais je n'en vis jamais d'assez aveugles pour ajouter foi à toutes les bêtises qu'on débite sur la facilité de leur croyance. La résurrection des morts au bout de trois jours, les balles de liège mises dans les fusils pour faire croire qu'un corps béni était invulnérable, les bannières portées au combat et des prêtres donnant la bénédiction à chaque pas, sont des bruits qui n'ont fait fortune que parce qu'on s'est habitué à regarder les Vendéens comme une espèce différente des Français.

Les paysans de notre armée, car je ne parle point des autres que je n'ai pas vus, ne tardèrent même pas à railler la conduite de quelques prêtres qui, en effet, ne fut pas toujours exempte de reproches. Un petit nombre de ceux-ci se tint éloigné de nos camps, comme d'un lieu où leur caractère et l'esprit qu'il professe ne leur permettaient pas d'exister ; sans doute qu'ils vécurent comme les circonstances le leur permirent et ne furent point exempts de misère. Quant à ceux qui voulurent nous suivre, les uns se mêlèrent parfois de marcher à la tête, d'autres firent le coup de fusil, et beaucoup cherchèrent à tirer parti de leur situation ; des plaintes en furent portées quelquefois au Général qui fut obligé d'y mettre ordre. Mais j'en connais aussi qui ne firent usage de la confiance que les paysans avaient en eux que pour sauver les prisonniers : on a tort de les comprendre dans une seule classe.

M. Charette, en homme sage, n'agitait jamais la dispute de religion et n'y prenait point part ; il assistait toujours à la messe militaire que notre aumônier célébrait le dimanche : il s'y tenait avec décence, et le paysan le voyait avec encore plus de respect ».

Le sort des prêtres réfractaires pendant la Terreur ne fut pas différent de celui des autres insurgés pris les armes à la main ou convaincus d'avoir porté atteinte à la République. C'était la mort assurée.

Dans son récit, le curé Agaisse évoque la politique habile de Hoche vis-à-vis des insurgés en 1795. Elle allait porter ses fruits. Une relative tolérance vis-à-vis de l'exercice du culte allait isoler Charette qui,

bientôt, allait se trouver isolé avec seulement quelques centaines d'hommes.

Lucas-Championnière<sup>4</sup> rendit ses armes le 21 février 1796. Charette fut pris le 23 mars de la même année.



Pierre Suzanne  
Lucas de la Championnière

Né à Nantes le 25 septembre 1760  
Mort à Brains le 22 novembre 1828

A la Chapelle-des-Genêts, le curé Marchais, qui avait été libéré des prisons angevines par les insurgés en 1793 et qui avait aussitôt regagné sa paroisse, y avait repris dès cette époque son activité de prêtre, tantôt clandestin, tantôt au grand jour. Dans son sermon du 1<sup>er</sup> mai 1796, il appelait ses fidèles à l'obéissance au gouvernement (celui du Directoire) dans la mesure ou « elles n'auront rien de directement contraire à la religion et à l'essence de son culte ».

Même s'il y eut une reprise des mesures contre les prêtres l'année suivante, on s'acheminait vers la paix civile.

<sup>4</sup> Lucas-Championnière fut maire de Brains pendant tout l'Empire et la Restauration jusqu'à son décès en 1828. Il était aussi conseiller général du canton de Bouaye (qui incluait Rezé).

M. L'ABBÉ AGAISSE,

CURÉ DE CHATEAUTHÉBAUD.

---

Avant de parler de cette nouvelle position, que me fit la divine Providence, j'ai besoin de la remercier des grâces si nombreuses qu'elle m'accorda, au temps de la persécution, ou dont elle me rendit l'humble intermédiaire. Combien de fois, par exemple, lorsque nous étions poursuivis de champ en champ par des ennemis qui n'épargnaient personne sur leur passage, des hommes effrayés de la mort et du jugement de Dieu ne me prièrent-ils pas de les confesser ; et je les entendais, pour fuir aussitôt ensuite. On pense bien que tout se faisait ainsi fort à la hâte. Oh ! temps malheureux ! cruelle persécution ! du moins il y avait de la foi dans nos campagnes. Divine Providence ! ne permettez pas que jamais pareils maux nous reviennent ! car il n'y a rien de si terrible que la guerre civile. Tout est démoralisé ! c'est le plus affreux des fléaux ! mais maintenant la foi diminue de jour en jour. Comment ne pas trembler ! si le Fils de l'Homme venait, combien en trouverait-il ?

Les premières années que je fus à Châteauthébaud, la foi y était très-vive ; elle se manifesta surtout après le 18 fructidor et pendant les deux ans que nous fûmes obligés de nous cacher.

\* Voir la livraison d'août, pp. 97-106.

Quoique je ne me montrasse alors que de nuit, tout le monde approchait des sacrements, hors un petit nombre d'impies qui veillaient persévéramment pour me surprendre. Quant aux événements auxquels j'ai pris part, il faudrait tout un volume pour les raconter ; chaque jour nous étions menacés des plus grands périls. Le lendemain de la Toussaint, jour des Morts <sup>1</sup>, trois colonnes républicaines s'étaient donné rendez-vous au bourg. Je me sauve entre deux colonnes, au milieu des balles qui sifflent à mes oreilles, pour tâcher de me rendre au bourg de Rexé, chez ma mère, mais j'apprends qu'on pille tout et qu'on saccage tout chez elle. Elle était sortie, à la mort de Robespierre, de la prison du Bon-Pasteur dans laquelle elle avait été enfermée pour la noyade. Lors de son interrogatoire, on lui demanda pourquoi elle avait pris le mauvais parti ; c'étaient ses enfants, lui dit-on, qui l'avaient endoctrinée. — Mes enfants n'y sont pour rien, répondit-elle. Je n'ai agi que par conviction de la vérité de la religion et je suis prête à souffrir la mort pour cette vérité.

Apprenant ce qui se passe chez ma mère, je me vois obligé de rétrograder au milieu des colonnes et des massacres. Quel spectacle déchirant dans les villages et au bourg ! Partout des cadavres où la vie était à peine éteinte. La Providence me conserva d'une manière bien évidente. Comme j'étais, en effet, très-déguisé, des habitants de la paroisse me prirent pour un ennemi, et déjà les fusils étaient en joue, lorsque Marie me fit reconnaître et me sauva <sup>2</sup>.

Je raconterai, maintenant, un événement qui semble bien difficile à croire quoiqu'il soit cependant très-véritable. Peu de jours après ce que je viens de dire, j'étais à dîner avec un jeune homme que j'avais élevé et qui devint bientôt mon vicaire <sup>3</sup>, lorsqu'on vint

<sup>1</sup> Il s'agit ici du jour des Morts de l'année 1793. Nous verrons, en effet, plus loin que l'événement dont va parler l'abbé Agaisse est antérieur à la mort de Charette et, par conséquent, à l'année 1796. EUG. DE LA G.

<sup>2</sup> Marie est cette domestique de M<sup>me</sup> de Tollenare qui avait échappé au massacre dont sa maîtresse avait été victime, et était entrée au service de M. Agaisse. EUG. DE LA G.

<sup>3</sup> L'abbé Vie.

m'avertir que les Bleus approchaient; nous n'avons que le temps de monter à cheval et de traverser la rivière à la nage; à peine étions-nous sur l'autre rive qu'un coup de fusil fut tiré dans le portail. Les ennemis entrent, mangent notre dîner, me pillent, etc. Nous étions cependant en sûreté, lorsqu'on vint me dire que les républicains me demandaient; on peut bien penser ce que je répondis. Mais quelle surprise! au moment où j'entrais chez la mère d'un prêtre qui était de mes amis de collège, pour fuir de là en Anjou, je rencontre deux officiers républicains qui s'étaient grandement exposés pour arriver jusqu'à moi. C'était un samedi, veille de saint Martin, patron de la paroisse, et ils voulaient m'engager à venir le lendemain au bourg pour y célébrer le saint sacrifice. — Comment, m'écriai-je, me mettre entre vos mains après les massacres de ces jours derniers! Votre fureur contre la religion et ses ministres, ainsi que contre tout le peuple chrétien, ne nous est que trop connue; croyez-moi, citoyens, retournez à votre commandant, et, de crainte de malheur, je vais vous conduire jusqu'à la rivière. — Citoyen, répondirent-ils, soyez sans crainte, nous allons rester ici comme otages pendant que vous serez au bourg. — Non, repris-je, je ne puis y consentir, je craindrais pour votre vie après ce qui vient de se passer. Ne voyez-vous pas que tant de personnes massacrées feraient facilement naître des pensées de représaille! Il est clair, après tout, pour moi, que vous parlez franchement; je me fie donc à votre loyauté. Apportez-moi un billet de sûreté de votre commandant et demain matin je serai au bourg.

Le pays entier était couvert de républicains et la paroisse menacée des plus grands dangers; pour la sauver, je résolus de m'exposer moi-même.

Le lendemain, dès le matin, on m'apporte le billet du commandant, il était signé: Jectis. Je traverse la rivière, je monte le coteau, je vois le commandant, le capitaine des grenadiers, le chirurgien-major et quelques autres officiers, venir au-devant de moi et me donner l'accolade fraternelle. J'avouerai franchement que je ne savais plus où j'étais après tout ce qui avait eu lieu et

si je n'étais pas la dupe d'un rêve. Je me rends à l'église ; tout le monde avait fui vers les hauteurs et tremblait sur mon sort ; les grenadiers étaient sous les armes ; on apercevait dans l'église des soldats avec un très-petit nombre de personnes d'une paroisse voisine. Je dis la messe de la fête patronale et ce furent les républicains qui la chantèrent. On m'a assuré qu'il y avait des prêtres apostats parmi eux. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut chantée on ne peut mieux, avec des voix fortes et sonores qui savaient parfaitement le plain-chant. J'avais fait le sacrifice de ma vie ; aussi ne craignais-je plus rien. Je monte en chaire, j'annonce la parole divine, démontrant d'abord l'existence de Dieu par les preuves qui tombent sous les sens, puis la vérité de la religion capable seule de nous donner le bonheur et qu'on persécutait si injustement malgré le décret sur la liberté des cultes. On m'écoutait avec la plus grande attention et, lorsque après la messe, je me retirai à la sacristie, des soldats vinrent me prendre la main : — Ah ! citoyen, dirent-ils les larmes aux yeux, il y avait longtemps que nous n'avions eu ce bonheur !

On mit ensuite un piquet de vingt soldats à ma porte pour me garantir de toute insulte, mais je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir des desseins que cachaient ces prévenances. — Citoyen, me dit le commandant, vous êtes très-aimé dans cette paroisse, tous les habitants et ceux des environs ont grande confiance en vous ; partout où nous sommes allés on nous a parlé de vous très-avantageusement ; il faut faire rendre les armes. — Je ne me suis jamais mêlé d'affaires politiques, leur répondis-je ; j'ai prêché ma religion et c'est tout ; ministre d'un Dieu de paix, je n'ai jamais excité à la guerre civile que je regarde comme le dernier des malheurs. Je sais qu'on a accusé les prêtres d'être la cause et les auteurs de la guerre, mais c'est une calomnie. La seule cause, cherchez-la dans les vexations, les injustices et surtout dans la violence que l'on fait aux jeunes gens pour les contraindre à partir en grand nombre, j'en suis témoin oculaire. Voilà la véritable cause de la guerre, et non point les prêtres catholiques. Cependant je ferai mon possible pour que ma paroisse soit tranquille et exempte de vexations.

Les paroissiens surent bientôt que je voulais leur faire quelques propositions pour tâcher de mettre la paroisse en sûreté. En conséquence, plusieurs centaines d'hommes se réunirent, sur mon invitation, dans la cour d'une maison bourgeoise. Je m'y rendis ; j'avais eu la précaution d'envoyer quelques émissaires parmi cette troupe pour voir s'il n'y avait pas d'étrangers capables de me compromettre ou de mal interpréter ce que je me proposais de dire, puis je parlai ainsi : — Mes amis, nous voici tous rassemblés pour savoir quel parti prendre dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons. Que chacun donne librement son avis : que faire ? — Je reste quelque temps muet et ils me regardent tous, la bouche béante, dans un grand silence. Alors je continue : — Mes amis, on demande les armes, vous désirez tous la paix, je la désire autant que vous, mais peut-on se fier aux républicains après ce qui vient de se passer, après tout ce que vous avez vu ? Ministre d'un Dieu de paix, je vous engage fortement à la paix, mais que faire pour sauver la paroisse menacée d'être mise au pillage ? Voici le conseil que je vous donne, vous êtes libre de le suivre. Au surplus, parlez ; que chacun donne son avis... vos terres ne sont point ensemençées ; vous n'avez aucune communication avec le général Charette, vous courez risque de périr ou par la faim ou par le fer ou par le feu. Eh bien ! n'attaquons plus, mais tenons-nous sur la défensive. Que tout le monde s'arme, que ceux qui ont deux armes en donnent à ceux qui n'en ont pas, pour nous mettre à l'abri de nouvelles vexations, surtout après avoir été tant de fois trompés par l'hypocrisie et les belles paroles. — On suivit mon avis, et, distribution faite, il resta vingt-six mauvais fusils et piques qu'on porta aux républicains. La paix fut ainsi rétablie et la paroisse demeura exempte de pillage.

Tout n'était pas dit cependant, et l'affaire devint même très-sérieuse. Un malheureux maréchal-ferrant étranger qui travaillait dans un village de la paroisse s'était trouvé à la réunion. On ne l'avait pas aperçu, ou l'on ne s'était pas défé de lui. Il alla trouver le fameux général Hoche et lui rapporta, en le dénaturant, tout ce que j'avais dit. Il s'ensuivit que cent grenadiers vinrent, quelques

jours après, au bourg de Châteauthébaud. Je ne m'en aperçus pas d'abord ; mais des officiers vinrent me trouver à mon domicile et me dirent : — Citoyen, voici une lettre du général Hoche ; il demande de suite une réponse. — Je reconnus vite, en ouvrant la lettre, que j'avais été dénoncé. Elle était ainsi conçue :

« *Res non verba* (Des actes et non des paroles).

» *Le général en chef au curé de Châteauthébaud.*

« J'ai souvent éprouvé, Monsieur, qu'un honnête homme pouvait en assurance recevoir la parole que lui donnait son semblable ; je m'en rapporte totalement à ce que vous voudrez bien faire pour opérer le désarmement complet des habitants de votre paroisse. Ce ne serait qu'avec un regret mortel que je sévirais contre eux ; ils ont confiance en vous, et je suis persuadé qu'ils ne m'y contraindront pas. Je connais à peu près la quantité d'armes et de munitions qui a été conservée.

» C'est avec bien du plaisir, Monsieur, que je vous envoie le billet de sûreté que vous demandez. »

Voici un autre billet autographe qui paraît être la conséquence du discours que je tins aux habitants rassemblés dans la cour dont il a été question.

« J'avais lieu d'espérer, Monsieur, que d'après la conduite des troupes, les habitants de votre paroisse remettraient toutes leurs armes. Au lieu de cela, j'apprends que beaucoup les ont gardées, ou du moins ont gardé les meilleures. Vous sentez, Monsieur, que je ne puis être satisfait d'une pareille supercherie. Au nom de Dieu, Monsieur, faites que la guerre cesse. Il serait douloureux pour moi d'avoir à sévir contre vos paroissiens. Invitez-les à m'apporter leurs armes ou à les remettre toutes au porteur de la présents, faute de quoi vous ne serez pas surpris, Monsieur, que j'envoie à Châteauthébaud 400 hommes, qui y vivront à discrétion et en enlèveront les grains, vins et bestiaux.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» L. HOCHÉ. »

Je fus atterré à la lecture de cette lettre. Il fallait répondre de suite. Dieu m'inspira ; voici ce que j'écrivis :

« Général ,

» Je ne nie pas qu'il y ait des armes. J'avais bien des ménagements à prendre avec des gens si exaltés. D'ailleurs vos vues sont remplies, chacun est rentré chez soi, la paix est complètement rétablie dans la paroisse.

» Vous m'avez procuré un billet de sûreté. J'espère que vous aurez la bonté de me l'envoyer.

» J'ai l'honneur, etc. »

Peu de jours après, je reçus le billet.

Les choses allaient donc pour le mieux, lorsqu'un malheureux événement faillit tout bouleverser. La divine Providence me tira encore de ce mauvais pas. Dix mauvais sujets fusillèrent dans sa maison un pauvre malheureux fort tranquille et tout-à-fait inoffensif. Tout le monde était désolé ; on s'attendait, d'après les lois du temps, à être traité de la manière la plus rigoureuse. Les principaux habitants vinrent me trouver. Je leur conseillai d'aller, quatre d'entre eux, vers le général Hoche, et je leur donnai une lettre où je me portais fort des sentiments et de l'indignation de la paroisse à laquelle les assassins étaient étrangers. Le général parut satisfait et l'affaire n'eut pour nous aucune suite.

Quelque temps s'écoula, et, une nuit, ma maison est subitement entourée. J'entends du bruit, je me lève ; on m'avertit que la maison, la cour et le jardin sont également cernés par les soldats. Je me sauve néanmoins à travers la cour qui était fort grande. Les républicains m'aperçoivent ; ils me menacent, enfoncent le portail, et déjà ils croyaient me tenir ; mais la divine Providence, cette fois encore, me délivra de leurs mains. J'entendais cependant leurs moindres paroles. Ils s'étaient élancés vers le gîte où ils m'avaient vu entrer, me demandant aux soldats qui se trouvaient près de là de garde, et les assurant que j'avais pris cette direction. — Non, répondent ceux-ci qui ne m'avaient point vu, ou bien le diable l'a emporté. — Oh ! non, ce n'était pas le diable, car j'avais sur moi

la sainte Eucharistie. De guerre lasse, ils s'emparent de ma domestique et de mon élève; mais, malgré toutes leurs menaces, l'un et l'autre demeurèrent impénétrables<sup>1</sup>.

Le commandant de la troupe répandit le bruit que ce n'était point à moi qu'on en voulait, mais aux messieurs de Bruc, auxquels j'avais donné à dîner peu de jours auparavant. Il est certain qu'il avait l'ordre de les fusiller à l'instant, s'il les eût trouvés à la maison.

On fut ensuite un peu tranquille jusqu'au 18 fructidor. Mon frère, avec qui je m'étais embarqué, revint, au bout d'un an, d'Espagne, sans passeport. Il aurait cru faire un mensonge, tant était grande sa délicatesse de conscience, s'il en eût pris un comme marchand ou comme cultivateur. Il fut arrêté à Saint-Fulgent par un malheureux prêtre, et conduit à la prison de Montaigu<sup>2</sup>. On l'arrêtait comme prêtre, quoiqu'il ne fût que cleric minoré. Instruit de son malheur, j'envoie à Montaigu mon élève et un cousin germain, inspecteur du cadastre, et qui avait fait comme officier la guerre d'Espagne, et je leur recommande de ramener mon frère à tout prix. Mon frère avait la permission de sortir sur parole; mais lorsqu'on lui parla de partir, il refusa nettement, alléguant sa parole d'honneur, parole d'honneur à des gens qui n'avaient pas d'honneur et qui l'arrêtaient comme prêtre, bien qu'il ne le fût pas!

Mon cousin et mon élève revinrent désolés. Je les engageai à retourner avec moi et je partis, bien que ce fût beaucoup m'exposer; mais le désir de sauver un frère que j'aimais tendrement et dont j'étais le parrain, me fit passer par-dessus tout. Nous allâmes donc à Montaigu; j'étais bien déguisé et avais un passeport de cultivateur. La première personne que je rencontrai en entrant dans

<sup>1</sup> Plusieurs caches avaient été pratiquées dans le bourg de Châteaubesand, notamment par M. Minguet, pour servir de retraite au curé M. Fourmy, père du curé actuel de Besné. lui en avait fait une autre à la Chauvinière, à un demi-kilomètre du bourg. Cette dernière cache avait une sortie secrète dans un taillis.

ECC. DE LA G.

<sup>2</sup> Le prêtre qui l'arrêta à Saint-Fulgent était à la fois apostat et marié. Peu de jours auparavant, il avait également arrêté M. du Laurens de la Barre, vicaire-général de Quimper, vieillard de plus de quatre-vingts ans.

ECC. DE LA G.

la prison fut mon frère, qui vint se jeter à mon cou. Nous nous embrassâmes bien tendrement ; je lui fis ensuite des reproches de n'avoir pas voulu profiter d'une occasion favorable pour reprendre sa liberté. Hélas ! dans un instant, tous nos projets furent renversés. Les gendarmes vinrent me demander mon passeport ; ils me le firent même signer, afin de s'assurer de la conformité des deux signatures, et, pendant une demi-heure, ils vomirent mille blasphèmes contre les prêtres. Les municipaux vinrent ensuite et en firent autant. Je compris alors mieux que jamais tout le danger que je courais dans cette malheureuse prison.

O divine Providence ! ô ma bonne mère Marie ! vous m'en avez délivré ; cela tient en quelque sorte du prodige. Tout-à-coup le concierge de la prison me reconnaît : — Vous êtes à Châteauthébaud ? — me dit-il. Jè le lui avouai franchement. Il parla alors à la sentinelle, et je n'eus que le temps de dire à mon frère que je l'abandonnais à la Providence ; puis mes compagnons et moi nous sortîmes promptement et revînmes à Châteauthébaud pendant la nuit <sup>2</sup>.

Mon pauvre frère était mûr pour le ciel ; Dieu l'a éprouvé d'une manière terrible sur la *Décade* qui le transporta à la Guyane, où il est mort de misère. Il y est mort, ainsi qu'on l'a écrit, comme un saint et comme un martyr. J'ai parlé de la mention que fait de lui l'abbé Carron et de ses lettres qu'il cite. Je pourrais citer, en outre, une lettre de M<sup>r</sup> de Beauregard, évêque d'Orléans, et la correspondance qu'il a entretenue avec moi, peu de temps avant sa mort. Je dois dire ici ce qui donna lieu à cette correspondance.

Un jour, ma mère vint à Châteauthébaud ; elle était toute troublée, tout effrayée. Je lui demandai la cause de son émotion. Elle me dit qu'elle avait vu mon frère : — Je ne dormais point, ajouta-t-elle, et j'ai eu tout le temps de l'examiner. — Je lui répondis que c'était un effet de l'imagination ; elle avait cru voir, mais il ne fallait attacher aucune importance à cette espèce de vision. Je parlai en vain ; mes paroles ne firent aucune impression sur ma

<sup>2</sup> M. l'abbé Tresvoux a reproduit les détails de la visite des deux frères dans son *Histoire de la persécution en Bretagne*.

mère ; elle me dit qu'il fallait s'en assurer, tant sa conviction était grande. Ce fut alors que j'écrivis à M. de Beauregard ; il répondit que l'époque qu'on lui indiquait était précisément celle de la mort de mon frère qui avait succombé à une fièvre bilieuse inflammatoire causée par la souffrance et le dénûment. Monseigneur de Beauregard m'a dernièrement encore confirmé ces renseignements par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, je le répète, peu de jours avant sa mort.

Voici le fait ; qu'on l'interprète comme on le voudra. M<sup>r</sup> de Beauregard nomme mon frère son ami ; il était le dépositaire de sa conscience. Transporté à Cayenne, il s'informa de ce qu'était devenu son ami. On lui fit voir sa tombe, et, chaque fois qu'il allait la visiter, il en revenait, m'a-t-il écrit, parfaitement consolé dans ses peines. C'est à la tombe de ce jeune confesseur de la foi qu'il offrait à Dieu sa patrie, etc. Telles sont ses propres expressions à propos de cette vision que certainement je ne regarde pas comme surnaturelle ; mais la divine Providence, *qui omnia disponit suaviter*, peut permettre certains événements extraordinaires pour parvenir, *fortiter*, à la fin qu'elle s'est proposée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pierre-Henri Agaïsse, frère cadet du curé de Châteaubéand, était né à Razé, en 1768. L'abbé Carron a écrit sa vie et cité ses lettres, et le vénérable évêque d'Orléans, M<sup>r</sup> Brumaëld de Beauregard lui consacre quelques pages touchantes dans ses *Mémoires* :

« J'avais connu et aimé à Rochefort, dit-il, un jeune déporté nommé M. Agaïsse... Cet aimable jeune homme édifiait toute la prison par sa piété et sa modestie. Sa retenue était grande, mais il en sortait pour exercer sa charité. Quand de nouveaux déportés entraient en prison, il leur rendait les premiers services, leur ôtait leurs chaussures, sous prétexte de les délasser, et leur baisait les pieds ; cette action annonçait sa foi ; il fut déporté sur la Décade. Je le pleurai sincèrement ; il était mon enfant et mon ami. »

Arrivé à Cayenne, le jeune Agaïsse fut placé dans une habitation portant le triste nom de *Tout-y-manque*. Le logement seul d'ailleurs lui était donné et il dut travailler pour vivre. Sa santé était très-délicate ; une fièvre bilieuse et une diarrhée le transportèrent promptement.

« Je lui succédai à *Tout-y-manque*, raconte M<sup>r</sup> de Beauregard, et demandai le lieu où était son tombeau. J'y allais presque tous les jours prier pour mon jeune ami et pour moi. Je rétablis sur sa fosse une petite croix que les nègres y avaient plantée... J'avais marqué ma place près de lui et mes compagnons me l'avaient promise. Pauvre monsieur Agaïsse ! je ne doute pas de son bonheur. Je n'ai jamais

Je raconterai, à ce sujet, un fait qui me concerne. Un jour, étant obligé de garder le lit et tourmenté par une migraine affreuse, on vint me chercher pour administrer une sainte fille; je voulus me lever, mais il m'était impossible de faire deux pas sans tomber. Je dis alors de s'adresser à un prêtre, qui était mon vicaire, mais qui demeurait dans une paroisse voisine, à un quart de lieue environ du bourg. Providence admirable de mon Dieu! je m'endors assez agité; tout-à-coup ma sœur vient me réveiller et m'appelle d'une voix forte. Je lui demandai ce qu'elle voulait; point de réponse; elle n'était point là. Je fis alors réflexion sur le danger de la malade pour laquelle on était venu me chercher. Je me dis que mon vicaire, éloigné et moins actif que moi, mettrait beaucoup de temps à se rendre, et je me lève aussitôt pour essayer mes forces. Malgré la fatigue dont j'étais accablé, je pus aller chercher le saint viatique et administrer la malade; elle mourut aussitôt après. Qui pourrait ne pas reconnaître ici l'attention bienveillante de la divine Providence!

Oh! sans doute, cette divine Providence et la très-sainte Vierge m'ont garanti d'une infinité de périls et leur protection s'est étendue également sur les miens. Ma mère, remplie de charité et animée d'une foi vive, resta seule un jour dans un champ entouré de républicains et couvert de morts et de mourants. Elle exhortait à la contrition les malheureux qui étaient sur le point d'expirer et leur apportait de l'eau pour éteindre leur soif ardente. Obligée de quitter son domicile, elle se réfugia avec mes frères et sœurs dans une petite propriété, à Saint-Philbert-de-Grandlieu; mais le village fut bientôt cerné par les républicains et livré aux flammes. Beaucoup d'habitants furent massacrés; on leur arrachait les yeux, on les brûlait vifs dans leurs maisons. Sur ces entrefaites, les ennemis entrent dans le lieu où étaient ma mère et ma sœur, jeune

pré sur son tombeau sans éprouver plus de soumission à mes prières. Quand je dus sortir de cette insalubre demeure, j'allai dire le dernier adieu à mon ami et le livrer à l'oubli de tous les hommes; mais moi je ne l'oublierai jamais! et quand je célèbre la messe ou je prie toujours pour ceux de mes confrères déçédés en exil, mon âme se repose un moment sur le tombeau du pauvre Agaïsse. » *Mémoires de M<sup>r</sup> de Beauregard*, t. II, p. 403.

EUR. DE LA G.

filie alors, maintenant mère du curé de la Chevrolière, que j'ai élevé.<sup>1</sup> Ma mère, voyant le danger imminent que courait ma sœur, se recommanda à la sainte Vierge et fit un vœu qu'elle a rempli jusqu'à sa mort, pour obtenir que la pureté de sa fille demeurât intacte. Puissance et bonté de Marie dont nous ne perdrons jamais le souvenir ! Un soldat veut s'emparer d'elle ; puis tout à coup il recule ; il revient, puis recule encore et disparaît<sup>2</sup>.

Lorsqu'on incarcéra ma mère pour être noyée, on me mit en même temps sur la liste des émigrés. Quelque temps après, un commissaire des guerres étant venu à Châteauthébaud, je me présentai chez lui avec de bons certificats signés par un grand nombre de personnes qui attestaient que je n'avais jamais émigré. Je ne m'attendais guère à la réponse insolente qu'il me fit : — Je vous conseille de demander des certificats pour vous faire rayer ; n'est-ce pas vous qui avez perverti tout le canton de Riaillé ? — C'était le canton dont faisait partie la paroisse où j'avais été vicaire. Je ne me décourage point cependant ; je pars pour Nantes, vais trouver le général Muller, lui expose la question sans oublier la manière indigne dont j'ai été traité, et lui présente les certificats signés par un grand nombre de municipaux de ma paroisse. Le général parut touché et me dit d'aller trouver le commissaire de sa part ; ce que je fis aussitôt. Celui-ci me reçut très-mal, et refusa d'obtempérer aux ordres de son supérieur. Je retourne chez le général et lui rends compte de ce qui s'est passé : — Le commissaire, lui dis-je, a méprisé vos ordres comme toute justice à mon égard. — Le général entre alors dans une colère épouvantable, jurant, frappant du pied. Je restai stupéfait, ne sachant contre qui se dirigeait une démonstration si terrible. Je fus bientôt rassuré, car il me dit qu'il allait me donner un certificat qui vaudrait mieux que celui du commissaire.

De tels exemples, et je pourrais en rapporter bien d'autres, prouvent assez tout ce que je dois à la divine Providence et à la sainte Vierge.

<sup>1</sup> M. l'abbé Frunon, décédé prêtre habitué à Saint-Félix (Nantes), 1864.

<sup>2</sup> M. l'abbé Travaux cite à peu près textuellement ce passage du mémoire.

Je raconterai maintenant un fait qui touche M. Vié, oncle du curé actuel de Saint-Jacques<sup>1</sup>. M. Vié, n'étant point encore prêtre, m'accompagnait partout dans mes périls et mes déroutes. Tout à coup il est arrêté et emprisonné à Nantes. Je reste seul et désolé. Le croirait-on? Une dame P..., fameuse sous Carrier, laquelle avait demeuré quelque temps à Châteauthébaud, où elle assistait aux offices et entendait mes prédications, le fit mettre en liberté. Elle était toute puissante sur l'esprit de cet homme qui a fait noyer tant de prêtres. Le bon jeune homme vint me rejoindre. Je l'envoyai à Paris recevoir les saints ordres qui lui furent tous donnés en quelques jours, par M<sup>sr</sup> l'évêque de Saint-Papoul, et il devint mon vicaire.

Je rappellerai encore quelques souvenirs. A l'époque où plusieurs prêtres se laissaient aller à faire le malheureux serment, je m'en allais un jour de Rexé à Trans. C'était un samedi, à dix heures du matin. Je me proposais de dîner à Petit-Mars et de m'informer là de ce qu'on pensait, bien persuadé que je me trouvais en pays catholique. J'arrive pendant le dîner; le bon curé me reçoit très-bien et me fait placer à côté de lui. Je ne voulais pas profiter de l'invitation, moi jeune homme et qui avais reçu depuis si peu de temps le sacerdoce. Il y avait en effet plusieurs prêtres à table. Pendant quelques temps chacun garda le silence; je le rompis enfin et demandai quel était dans le pays l'opinion sur le serment. Hélas! je ne savais pas que je me trouvais au milieu de jureurs.

L'un d'eux me dit : — Est-ce que vous y trouvez du mal? — Oui, sans doute, répondis-je, et un très-grand mal : le schisme, la désobéissance à l'Eglise. — Où avez-vous pris cela? me dit-on. — Je l'ai pris dans un ouvrage qui en manifeste tout le venin et prouve clairement qu'il est illicite et criminel. — Au même instant, portant mes yeux sur la cheminée, j'y vois l'ouvrage. Mon interlocuteur garda le silence. Le pauvre curé me dit tout confus qu'il avait fait le serment, mais qu'il l'avait fait avec toutes les restric-

<sup>1</sup> Le curé de Saint-Jacques dont parle M. Agaisse est décédé en 1862.

tions possibles. Je lui répondis : — Mon cher curé, vous n'êtes pas schismatique ni hérétique ; mais le scandale ! le scandale ! — Le dimanche suivant il se rétracta ; plus tard, sous le règne de la Terreur, je lus dans les journaux qu'il avait été pris avec sa *boutique sacerdotale* (c'étaient les expressions de la feuille), et condamné à mort<sup>1</sup>. O Providence !

Et si je pense à ma vie dans ces tristes jours, combien de fois ne sachant que devenir, entouré d'ennemis, malade, n'ai-je pas arrêté nuit et jour, souvent sans nourriture ! Un soir, j'arrive dans un village de Corcoué, après deux jours et une nuit de vie semblable. J'étais attiré par la fumée d'une pauvre soupe aux navets. J'entre dans une maison, je la trouve remplie d'une quinzaine de personnes et je leur demande l'hospitalité. En attendant et pendant qu'on trempait la soupe, je me tenais debout au milieu de la chambre, appuyé sur mon bâton et bien fatigué. Tout à coup un des hommes de la maison vient me regarder en face ; il me reconnaît, il s'écrie : — Ah ! M. Romain ! — C'était mon nom de guerre, et chacun rempli de joie pousse à son tour la même exclamation. Le roi n'aurait certainement pas été mieux reçu. Après le repas on me fit conduire par des jeunes gens chargés de veiller à ce qu'il ne m'arrivât rien.... Le danger en effet était imminent. Nous étions éclairés dans notre route par les feux des bivouacs ennemis. Vers minuit j'arrivai à une maison habitée par des personnes pieuses et bienfaisantes ; mais en ce moment la maison était occupée par les républicains. Aussi les pauvres filles restèrent-elles transies de peur à ma vue ; elles me font prendre à la hâte un peu de nourriture et me dirigent vers les landes de Bouaine. Là, je m'égarai, et, après avoir marché pendant trois heures, je me retrouve au point d'où j'étais parti. Cette fois encore néanmoins la Providence me favorisa. Après avoir côtoyé les haies pendant un certain temps, j'arrivai dans une maison où il me fut possible de reposer quelques heures.

Enfin, ces temps sont désormais éloignés, et voilà cinquante ans

<sup>1</sup> L'abbé Nicqniau, mort en 1793.

que je dessers Châteauthébaud ! J'ai éprouvé bien des troubles, bien des tracasseries, bien des persécutions ! Elles devinrent si fortes que je demandai mon changement ; je l'obtins non sans beaucoup de peine ; mais c'était moi qui agissais, c'était moi qui voulais me placer où la Providence ne m'appelait pas. Elle ne m'abandonna pas pour cela ; elle me retint de la manière la plus visible. On finit par m'arracher mon consentement pour rester à Châteauthébaud, et M<sup>r</sup> Duvoisin me félicita vivement de cette détermination.

Parmi les tracasseries qui me furent suscitées, je me bornerai à en citer une. Je reçois un jour une lettre du préfet qui me prie de passer à la préfecture. Il me reçoit poliment et m'apprend que j'ai été dénoncé pour avoir dit *royaume* au prône au lieu de *république*. Je lui répondis qu'au moment où nous étions, *royaume* et *république* étaient pour moi à peu près synonymes<sup>4</sup>. — A ce mot, il s'anime, devient furieux, m'accuse d'avoir fait mettre le feu dans le pays.... Je me lève alors, ne pouvant me contenir, vais m'asseoir près de lui, et lui dis, d'un ton résolu, que je ne craignais nullement les dénonciations, qu'il pouvait faire venir devant moi mes dénonciateurs et que, fort de ma conscience, je saurais les confondre. Son secrétaire voulut m'imposer silence. Je lui dis de se taire, que cela ne le regardait pas ; puis j'allai trouver M<sup>r</sup> Duvoisin, qui se rendit immédiatement avec un de ses vicaires-généraux à la préfecture et me justifia complètement. Il me dit ensuite que le préfet avait fort admiré mon énergie.

Quelque temps après, le préfet vint à Châteauthébaud ; je le rencontrai dans la grande rue du bourg ; il vint alors m'embrasser et me donna les plus grandes marques d'estime. Je le reçus même au presbytère et de mon mieux.

Me voici donc encore à Châteauthébaud, après cinquante ans, et toujours chargé de la conduite de cette paroisse. Plusieurs fois, j'ai voulu me retirer du ministère, à cause de ma santé mauvaise et par le désir aussi de penser à mon éternité ; ~~mais M<sup>r</sup> Duvoisin me~~

<sup>4</sup> On était alors sous le Consulat, car les préfetures ne datent que de cette époque. Le préfet dont il s'agit ici est sans doute l'ancien directeur Letourneur de la Manche, qui fut le premier préfet de la Loire-inférieure. E. DE LA G.

**ORPAR**  
**La SOCIETE des AMIS de REZE**  
**La RESIDENCE SAINT-PAUL**

Sont en partenariat pour une organisation de

***MARDIS de l'HISTOIRE***

A 14 heures 30

Entrée gratuite – Résidence Saint-Paul 103 rue Jean Fraix REZE

**SAISON 2009-2010**

MARDI 20 OCTOBRE 2009	Charlotte CORDAY	Catherine DECOURS
MARDI 1 <sup>er</sup> DECEMBRE	Churchill	Jean GUIFFAN
MARDI 26 JANVIER	Graslin	Philippe LE PICHON
MARDI 2 MARS	Les combats politiques de Victor Hugo	Jacques PERIGAUD
MARDI 27 AVRIL	Edouard de Monti en service des derniers Bourbons du XIX <sup>e</sup>	Michel KERVAREC
MARDI 1 <sup>er</sup> JUIN	Aux origines du Mouvement Ouvriers en Basse-Loire (1880-1939)	Claude GESLIN

## Nécrologie

### Monsieur Gilbert Azaïs

C'est avec peine et surprise que nous avons appris le décès de notre ami Gilbert Azaïs, au début de l'année.

Il a été pendant de longues années membre du Conseil d'Administration de l'Association des Amis de Rezé et s'y occupa de la trésorerie, ce qui n'est pas une moindre tâche.

Malgré ses nombreuses occupations parallèles, il s'efforçait d'être présent à toutes nos réunions. Puis la maladie l'atteignit et il se fit plus rare. Nous le savions très malade, aussi fûmes nous heureux de le revoir à l'automne. Il était optimiste mais le mal finit par l'emporter.

La presse, ici Ouest France du 6 janvier 2010, a rendu un hommage à notre ami.

Nous voulons nous rappeler sa grande gentillesse et son attention pour les autres.

Il nous manquera.

Le président M. Kervarec

#### Décès de Gilbert Azaïs qui fut élu municipal

Gilbert Azaïs qui fut conseiller municipal de 1989 à 2001 vient de décéder à l'âge de 76 ans. Une cérémonie a lieu jeudi, 11 h 30, au crématorium du cimetière parc de Nantes. Arrivé à Rezé en 1966, Gilbert Azaïs s'est engagé dans la municipalité de 1989 comme responsable local du mouvement des radicaux de gauche, avant de rejoindre le parti socialiste lors des élections de 1995. Pupille de la nation, il aura par la suite été un militant attentif aux valeurs de l'humanisme tout au long de son parcours. Il fut aussi président du comité de Rezé du mouvement d'anciens combattants Le Souvenir français.

« Depuis 1997, il était devenu trésorier départemental de l'Adar, l'association d'aide au maintien à domicile. Il a donné beaucoup de son temps. Ce n'est que très récemment, en raison de la maladie qui l'a emporté, qu'il avait quitté le poste de vice-



Gilbert Azaïs.

président de la résidence pour personnes âgées Alexandre-Plancher. Il l'occupait depuis 1989. Son dévouement aux autres l'avait amené également à être animateur bénévole auprès des résidents », rappelle le maire. La municipalité rend hommage à l'engagement de cet homme au service de ses semblables.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC  
Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60  
Adresse internet ; [lesamisdereze@laposte.net](mailto:lesamisdereze@laposte.net)

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

### Reprographie

*Mairie de Rezé*

### Mise en page

#### **PROFESSIONNAL SECRETARIAT**

La solution administrative pour  
**L'Entreprise – L'Association – Le Particulier**  
5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENNAIS  
Tél : 08 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51  
E.Mail : [profess.secretariat@wanadoo.fr](mailto:profess.secretariat@wanadoo.fr)

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.



